

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal. 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15 — Tél. : 306-51-00
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

COMPTE RENDU INTEGRAL — 36^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 8 Novembre 1972.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1973 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4815).

Affaires culturelles.

MM. Boisdé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; de la Verpillière, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales; Bichat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le cinéma.

M. Duhamel, ministre des affaires culturelles.

MM. Leroy, Jean-Paul Palewski, Chazelle, Mareus, Julia, Mainguy, Carpentier, Bizet, Gorse.

M. le ministre des affaires culturelles.

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption.

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption.

Etat D.

Titre III. — Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 4834).

PRESIDENCE DE M. DANIEL BENOIST,

vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1973 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1973 (n° 2582, 2585).

AFFAIRES CULTURELLES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires culturelles.

La parole est à M. Boisdé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires culturelles.

M. Raymond Boisdé, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous me permettez par quelques détails significatifs — mon rapport écrit contenant des chiffres, des statistiques et des comparaisons — de me limiter à la recherche du sens de notre politique des affaires culturelles.

En vérité, s'il est un domaine où le changement et la continuité font bon ménage, c'est bien celui des affaires culturelles. Les opérations qui s'y nouent et s'y dénouent, qu'elles soient anciennes ou nouvelles, ne sont que la manifestation d'une volonté continue de promotion. C'est ce droit fil que j'essaierai de suivre, à la lumière des crédits qui sont demandés par le ministère.

Nous remarquons d'abord une augmentation générale des crédits, tant des crédits ordinaires de fonctionnement que des crédits d'investissements. Pour les premiers, l'augmentation est d'environ 20 p. 100 par rapport à ceux de 1972. Pour les seconds, elle atteint 30 p. 100, et même 40 p. 100 si l'on tient compte des crédits réservés au centre Beaubourg et placés sous la tutelle conjointe du ministère des affaires culturelles et du ministère de l'éducation nationale.

Nous constatons que le ministère des affaires culturelles, en cette matière budgétaire, a gagné la bataille des arbitrages, toujours si délicate. En effet, les augmentations que je viens de signaler atteignent presque le double de celles que manifeste globalement le budget général de l'Etat.

En outre, l'évolution qui se dessine depuis quelques années déjà se poursuit favorablement. Les crédits du budget du ministère des affaires culturelles représentent actuellement 0,50 p. 100 environ des crédits globaux du budget général, ce qui peut d'ailleurs ne pas satisfaire tous ceux qui demandent que les affaires culturelles reçoivent 1 p. 100 au moins de ces crédits. Mais le ministère des affaires culturelles n'est pas le seul à être chargé d'opérations dites « culturelles ». Des crédits réservés à cette fin sont prévus notamment dans les budgets du ministère de l'éducation nationale, du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs, des ministères des affaires étrangères, de la défense nationale, de l'agriculture, de l'environnement et de la défense de la nature. Puisqu'il s'agit d'environnement, il convient donc de se référer aussi aux dépenses annexes prévues dans les budgets des principaux ministères et non de se fier uniquement aux crédits inscrits au budget des affaires culturelles.

Au surplus, ces rubriques ont non pas uniquement une valeur quantitative, mais aussi une signification qualitative. En effet, les affaires culturelles ont avant tout un caractère social : elles visent l'amélioration de la qualité de la vie plutôt que celle du niveau de vie ; mais l'une entraîne l'autre.

Remarquons aussi que ces opérations sont originales. Dans notre société de consommation, les productions dites « culturelles » se consomment sans doute, mais sans se consumer ; alors que la plupart des autres opérations de consommation détruisent ce qui en fait l'objet, les opérations culturelles sont fécondes et se perpétuent en prolongeant le passé.

Je me bornerai donc à signaler quelques points de repère qui marquent cette volonté continue de promotion tout en assurant l'évolution de ce qui est : d'abord, la valorisation du passé ; ensuite, l'aménagement du présent ; enfin, la préparation de l'avenir.

Valoriser le passé — et je n'ai pas dit « conserver » — c'est bien autre chose que sauvegarder *in extremis* et mettre en réserve les témoignages de ce passé ; c'est en tirer des leçons fécondes et des exemples à suivre. Je déplore donc que les crédits prévus pour 1973 en faveur du maintien, de la rénovation et de la restitution dans leur splendeur passée d'immeubles et de certains trésors architecturaux qui sont notre fierté soient réduits à leur plus austère expression.

A ce propos, je félicite le Gouvernement et le ministre des affaires culturelles de n'avoir pas opéré une sélection brutale, toujours arbitraire et limitative. En effet, s'agissant d'un patrimoine très étendu, il convenait, sans faire du « saupoudrage », de procéder à des opérations d'extrême urgence pour sauver ce qui peut et doit l'être, plutôt que d'alimenter une sorte de tonneau des Danaïdes en se résignant à l'aggravation de la dégradation de certains monuments, quels que soient, chaque année, les crédits affectés à la rénovation ou au maintien de ce patrimoine.

La sélection en cause est extrêmement délicate. Les autorités compétentes font parfois preuve d'une extrême rigueur ou, au contraire, d'un laxisme non moins critiquable. Mais, sans doute, l'équilibre est-il très difficile à atteindre en la matière.

Les décisions prises à l'égard des propriétaires d'immeubles classés ou figurant à l'inventaire n'ont pas produit tous les effets que l'on pouvait en attendre, s'agissant notamment de la responsabilité laissée aux propriétaires d'obtenir les aides et encouragements nécessaires. Trop souvent, on note un manque de compréhension entre le propriétaire et l'administration ; peut-être est-ce l'explication des résultats insuffisants de formules nouvelles pourtant louables.

Le développement des inventaires qui ont été entrepris dans certaines régions est aussi une œuvre de longue haleine et d'un très grand intérêt ; les quelques réussites déjà obtenues permettent de porter un jugement favorable sur l'avenir.

Les expositions n'ont pas été et ne doivent pas être réservées uniquement aux œuvres du passé. Ce n'est pas spéculer de façon arbitraire et fantaisiste que de sauer en même temps les expositions consacrées aux œuvres les plus modernes et les plus audacieuses, et celles qui magnifient des écoles entières des siècles passés, notamment les écoles françaises de peinture et d'arts plastiques.

Enfin, le mécénat s'exerçant par la donation à l'Etat de certaines œuvres d'art a pu se manifester à plusieurs reprises en 1972.

S'agissant encore du passé, je signale pour mémoire l'augmentation des effectifs des gardiens de musée et l'amélioration de leur situation, tout en regrettant que les dispositifs électrotechniques et audio-visuels ne puissent être étendus à un plus grand nombre de musées.

J'en viens maintenant à l'aménagement du présent.

Notons, comme un signe de la politique du ministère des affaires culturelles — pour notre part, nous l'approuvons pleinement — le montant substantiel des aides et subventions accordées au théâtre, à l'art lyrique et à la musique.

A cet égard, l'Opéra peut nous servir de test. En effet, la subvention qui lui est affectée cette année n'atteint pas moins de 6 p. 100 environ du total du budget des affaires culturelles qui, pour la première fois, dépasse un milliard de francs. C'est ici, en une occurrence délicate, l'expression d'un acte de foi, dans la mesure où l'Opéra ne peut justifier son existence que s'il donne des œuvres de très haute qualité susceptibles de servir au prestige de la France et au rayonnement de sa capitale. L'opération paraît bien engagée. Elle est cependant toujours soumise aux aléas qui non seulement sont le lot de toute œuvre d'art, des œuvres théâtrales en particulier, mais aussi sur lesquelles je ne veux pas insister.

On ne saurait passer sous silence les dispositions que vous avez arrêtées concernant l'Opéra-Comique dont le destin a été pendant longtemps en suspens et qui maintenant est l'objet d'une mutation qui doit être considérée non comme une amputation, mais au contraire comme un nouveau pari de promotion engagé sur l'avenir. Il s'agit en effet de faire de l'Opéra-Comique une cellule de recherche et de formation analogue à ces unités d'enseignement et de recherche que l'on peut trouver dans l'Université.

De même, en ce qui concerne la Comédie-Française dont la subvention a été notablement accrue, il faut mentionner le satellite théâtral que représente l'Odéon, remis à la direction de l'administrateur de la Comédie-Française pour lui permettre d'exercer sa politique personnelle dans la recherche et dans la création originale de certaines œuvres qui ne peuvent pas être accueillies par la Comédie-Française avant d'avoir fait leurs preuves et acquis leurs titres de noblesse.

En ce qui concerne les maisons de la culture, j'approuve la suite donnée aux suggestions anciennes présentées à cette tribune, c'est-à-dire la séparation de la gestion et de l'exploitation des centres ou des troupes théâtrales permanentes d'avec les maisons de la culture qui ont certes vocation à exercer une activité théâtrale, mais non pas uniquement cette activité et, en tout cas, non pas pour des œuvres qui pourraient donner lieu à des critiques systématiques au lieu d'être considérées comme dignes d'être reçues par les différents publics largement invités.

Enfin, s'agissant toujours du présent, l'armature administrative du ministère avait grand besoin d'être renforcée. Elle l'est progressivement. Nous devons saluer, en particulier, la multiplication des transformations en directions régionales des bureaux de correspondants, limités dans leurs compétences, certes interprétés du ministère des affaires culturelles mais non chargés d'une fonction de direction. Dorénavant, les directions régionales couvriront progressivement l'ensemble du territoire.

Enfin, s'agissant de la préparation de l'avenir, nous pouvons apprécier le souci du ministère des affaires culturelles de ne pas perpétuer les errements anciens concernant l'enseignement des disciplines artistiques et de tenter, dans différentes nouvelles orientations, de rajeunir, de rénover, comme on l'a dit pour l'enseignement de la musique et comme on pourrait le dire pour l'architecture, les différentes cellules ou unités d'enseignement.

Je suis heureux à ce propos de la dévolution de la tâche de formation des professeurs et des artistes aux soins de l'Institut de l'environnement, dont on peut attendre qu'il projette des lumières tout à fait nouvelles sur la pédagogie de l'enseignement architectural, comme de tous les enseignements qui doivent répondre au souci de l'environnement et de défense de la nature.

Je suppose que les doutes que l'on pouvait éprouver les années passées quant à l'utilité du fonds d'intervention culturelle, le F. I. C., sont maintenant dissipés. En effet, ce fonds, qui pratique des interventions d'amorce, de départ, lesquelles doivent être ensuite relayées par les ministères ou les instances compétentes, a engagé des actions d'initiation, de diffusion, de vulgarisation, de participation aux activités culturelles, intéressant une bonne demi-douzaine de ministères.

C'est bien là que le ministère des affaires culturelles doit remplir au mieux son rôle de coordonnateur. Il le fait avec une grande efficacité, si bien que nous pouvons nous réjouir de l'augmentation de 20 p. 100 des crédits affectés au F. I. C.

En conclusion, la commission des finances propose à l'Assemblée d'approuver ce budget, sans se dissimuler qu'il s'agit là d'une œuvre immense, qui ne peut être entreprise que progressivement et partiellement, mais dans différentes directions à la fois. Selon une boutade qui devrait s'interpréter aujourd'hui à l'inverse, on ne pourrait pas dire, en effet, que le centre est partout et la circonférence nulle part. En vérité, c'est précisément à partir du centre que les différentes circonférences d'action peuvent être atteintes par les rayons qui partent de l'animation centrale, de même que, dans nos cités, le centre ancien et noble doit être sauvegardé, jalousement soigné et renoué, sans pour autant négliger les quartiers neufs excéntriques qui ont droit, eux aussi, à toute la sollicitude des affaires culturelles.

Monsieur Duhamel, vous êtes non seulement un très brillant ministre, mais le gardien diligent et suprême de nos trésors. Vous êtes ainsi à la fois fabuleusement riche et financièrement contraint à l'économie. Votre budget est donc une œuvre sans fin, à l'image de la culture, parfois bornée dans l'espace mais toujours illimitée dans le temps. (Applaudissements.)

M. le président. L'ordre du jour étant très chargé, j'invite les orateurs à respecter strictement leur temps de parole. Je leur rappelle que le débat a été organisé.

La parole est à M. de la Verpillière, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les affaires culturelles.

M. Guy de la Verpillière, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, vous avez qualifié votre précédent budget de budget d'espérance. La progression accrue de celui qui nous est soumis aujourd'hui confirme ce jugement et me conduit à vous faire part de la satisfaction de la commission des affaires culturelles.

Cette satisfaction est, bien sûr, relative, car nous sommes conscients du long chemin qui reste à parcourir avant d'atteindre, sans même parler du sommet qui ne cessera de s'éloigner, une altitude suffisante.

Peu à peu, émergeant de la pénombre, nous pouvons voir la route déjà parcourue, la direction et le sens de votre action présente. Le budget nous offre l'occasion de dresser un bilan et de faire connaître notre sentiment sur la politique dont il est l'expression.

Sans avoir la prétention d'examiner tout ce qui, en douze ans, a été fait par vos prédécesseurs et heureusement continué par vous-même, je voudrais dire quelques mots sur chacune des quatre grandes missions qui vous incombent.

La protection du patrimoine, principalement des monuments historiques, est la tâche la plus exigeante car elle ne tolère aucun relâchement dans l'effort. Les lois de programme, dont la deuxième arrive en fin d'exécution, ont permis d'incontestables réussites dans la restauration des monuments les plus prestigieux.

Mais l'œuvre accomplie ne vous a pas dissimulé l'importance de celle qui reste à entreprendre. Limité dans vos crédits, pressé par le temps qui dégrade, vous vous orientez vers une stricte sauvegarde des édifices classés et vous avez raison.

De même, nous approuvons les mesures d'aide annoncées pour les propriétaires privés de monuments historiques, et nous souhaiterions que des incitations fiscales encouragent le mécène.

Votre souci de protéger se retrouve aussi dans l'attention que vous portez aux secteurs sauvegardés et aux sites.

Les sites, surtout, réclament une vigilance soutenue, une liaison parfaite avec les ministères de l'équipement et de l'environnement. Nous avons noté votre intention de déposer un projet de loi tendant à vous permettre d'intervenir, si besoin est, pour des projets de construction d'immeubles, même en dehors des zones de protection habituelles. Il faudra cependant veiller à ce que cette disposition ne se traduise pas par un ralentissement et ne constitue pas, en réalité, un frein.

Pour assumer ces différentes responsabilités, pour s'assurer les services d'hommes compétents et dévoués, la remise en ordre des statuts des grands corps techniques de l'architecture est indispensable. Plusieurs années d'études et de négociations devraient aboutir à un résultat, même s'il faut envisager de faire une entorse aux grands principes de la fonction publique.

Les problèmes d'organisation, de gestion et d'encadrement subsistent, encore plus complexes, dans l'enseignement et dans la création artistique.

Le budget prévoit 5 postes de directeur et 55 postes d'enseignant, uniquement pour l'architecture et les arts plastiques. Ces créations devraient permettre de faire face à l'accroissement considérable du nombre d'élèves dans les 21 unités pédagogiques existantes.

Nous espérons, avec vous sans doute, monsieur le ministre, que l'augmentation du nombre des diplômés ne posera pas, dans quelques années, un problème insoluble de débouchés et d'emploi.

Et qu'advient-il du projet de réforme de la profession d'architecte ? Pensez-vous pouvoir le soumettre prochainement à l'approbation du Parlement ? Vous en connaissez, comme nous, l'urgence et la nécessité.

La création artistique, et spécialement les grandes manufactures nationales, connaissent, elles aussi, un problème de recrutement.

Pour leur personnel hautement qualifié, qui ne peut maîtriser son art qu'au prix d'un très long apprentissage, il est nécessaire d'assouplir les barèmes de la fonction publique, et nous doutons que les récents accords passés avec les employés du Mobilier national soient aptes à juguler l'hémorragie qui sévit dans leurs rangs.

Troisième et importante mission de votre ministère : la diffusion culturelle, qui se manifeste à travers les théâtres, la musique et les musées.

Comme les théâtres privés, essentiellement parisiens, les théâtres nationaux continuent de connaître des fortunes diverses.

La Comédie-Française se porte bien, à supposer que les mouvements actuels ne soient qu'une péripétie, et elle contribue largement à la renaissance du Théâtre de l'Odéon. En revanche, nous devons constater l'échec du Théâtre national populaire du palais de Chaillot ; vous en avez du reste, monsieur le ministre, tiré les conclusions en transférant ce titre au théâtre de la Cité, à Villeurbanne, qui le méritait par son dynamisme et son rayonnement.

Il est incontestable que, depuis trois ans, le T.N.P. cherchait sa voie sans la trouver et qu'une décision s'imposait. Vous l'avez prise en le transformant, selon vos propres termes, en « centre culturel de création interdisciplinaire dont le but serait d'élargir les bases de la création en ne se limitant pas au seul monde du spectacle ».

Ecole ou laboratoire, cette nouvelle vocation se traduit en tout cas par une modification importante des locaux, prévue dans le budget pour une somme de 17.500.000 francs, et c'est, au fonds, la seule information précise que nous possédions.

Une autre décision change en établissement public national le Théâtre de l'Est parisien et le Théâtre national de Strasbourg. Pour ce dernier, aux frontières de la francophonie, la mesure apparaît judicieuse. Mais elle s'explique plus difficilement pour le T.E.P.

C'est à la ville de Paris que devrait incomber le soutien renforcé de ce théâtre, dont la vie et le développement interressent essentiellement ce quartier est de la capitale. Il est à craindre que, demain, les demandes de crédits émanant de ce nouvel établissement national ne viennent diminuer les sommes consacrées à la décentralisation dramatique, qui a pourtant votre faveur et dont l'intérêt pour la vie culturelle de province n'est plus à souligner.

L'Opéra de Paris a lui aussi ses exigences financières, qui sont considérables. La subvention prévue de 57 millions ne représente-t-elle pas 5,5 p. 100 du budget total? Les instigateurs des mouvements actuels devraient y réfléchir.

A juste titre, monsieur le ministre, vous estimez que notre Opéra peut et doit atteindre le niveau international, ou bien ne pas être. Les progrès récents constatés, le succès des dernières créations nous autorisent à croire que le pari peut être engagé. Nous ne vous discuterons pas les moyens de le gagner.

L'Opéra-Comique, quant à lui, connaît un sort identique à celui du T.N.P. Il devient le Centre national supérieur d'art lyrique. Nous regrettons sa disparition, sans nier le besoin d'un centre de formation, point de départ d'un indispensable renouveau.

Mes chers collègues, je ne puis terminer sans dire notre plein accord sur la politique d'action culturelle délibérément axée sur l'animation des villes moyennes et des grands ensembles.

Des équipements à vocation polyvalente, plus légers que des maisons de la culture, conviennent parfaitement aux besoins de nos départements. Les hommes compétents et dévoués n'y manquent pas. Une aide financière accrue aux associations et sociétés locales permettra la véritable démocratisation de la culture. Cette voie est la bonne, nous faisons confiance au maire de Dole pour la poursuivre.

Je ne voudrais, monsieur le ministre, susciter ni votre humeur ni votre humeur en évoquant les grandes expositions organisées au cours de la présente année, dont les 1.600.000 visiteurs attestent le succès. Un tel intérêt, une telle réussite vous aideront à faire de Paris, comme vous le désirez, un pôle mondial d'attraction dans le domaine des expositions.

Telles sont les observations que la commission des affaires culturelles tenait à présenter à l'occasion de l'examen de ce budget, dont la progression satisfaisante témoigne d'une volonté d'accorder à la culture et à ce qu'elle représente une place plus éminente dans les préoccupations de notre temps.

Ce budget reflète en outre une politique à long terme, dont nous approuvons les choix, sans méconnaître leur adaptation obligatoire aux possibilités du moment.

Aussi, mes chers collègues, à la suite de l'avis favorable de la commission, je vous demande en son nom d'approuver le budget qui vous est présenté. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bichat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le cinéma.

M. Jean Bichat, rapporteur pour avis. L'avenir du cinéma français est-il compromis? S'il est menacé, pourquoi importe-t-il de l'aider? Quelles mesures doivent être reconquises?

Telles sont les questions qu'a été amenée à se poser la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à l'occasion de l'examen des crédits du cinéma pour 1973.

Certains faits nous inciteraient à quelque pessimisme. Ils apparaissent à l'évidence dans les intéressants documents qui vont être publiés par le centre national de la cinématographie à l'initiative de son actif directeur général, M. André Astoux.

Nous notons d'abord la constante diminution de la fréquentation des salles au cours des quinze dernières années: chute de près de 60 p. 100 du nombre des spectateurs, passé de 421 millions à 175 millions au cours de cette période. Cette désaffection du public aurait accéléré la mort du cinéma français si l'élévation du prix des places, multiplié par 3,4 de 1957 à 1970, n'avait limité qu'à 9 p. 100 en francs constants la diminution de la recette brute. Encore faut-il souligner que l'accroissement des charges a été beaucoup plus rapide que celui des recettes.

Ensuite apparaissent la fermeture de 1.462 salles et la perte de 578.000 fauteuils de 1957 à 1971, ainsi que la disparition d'un nombre important d'entreprises de distribution: 172 entreprises non spécialisées en 1957 contre 101 à la fin de 1970, parmi lesquelles huit sociétés, dont cinq américaines, intéressent l'ensemble du territoire, soit treize en moins pour la période considérée. Il convient toutefois de noter l'existence de 31 entreprises spécialisées dans la distribution des films d'art et d'essai au lieu de trois en 1957.

A ces diminutions s'ajoute celle qui concerne l'activité de l'ensemble des industries techniques. Sur les 46 plateaux existant en 1957, il n'en demeure aujourd'hui que 18, avec un coefficient d'occupation maintenu à 50,6 p. 100.

Il y a lieu de rappeler aussi la baisse de l'activité des laboratoires et de la vente des appareils de projection, d'une part, et, d'autre part, les difficultés rencontrées par l'emploi dans la production cinématographique, où, en 1971, les demandeurs d'emploi représentaient 12 p. 100 de la main-d'œuvre des films.

Le tableau est sombre; il est toutefois éclairé par quelques espérances, par exemple celle que nous pouvons tirer du maintien de la production française à un niveau satisfaisant tant pour sa quantité que pour sa qualité: ce sont en moyenne 100 films français ou à majorité française qui sont produits chaque année; ce sont les succès qu'ils remportent dans diverses manifestations internationales; c'est la fidélité des spectateurs français, dont 50 p. 100 choisissent de préférence des films français; ceux-ci ont figuré en 1971 pour 56 p. 100 dans les recettes des salles de cinéma, chiffre supérieur à la moyenne des dix dernières années, qui était de 52 p. 100.

Un autre facteur favorable est la création de salles nouvelles ou la modernisation de salles anciennes, vastes et peu confortables, maintenant divisées en plusieurs salles bien aménagées et attrayantes. Cette évolution a été favorisée par le rétablissement de l'aide-exploitation en 1968 et par le remplacement de la taxe sur les spectacles par la T. V. A., qui incite aux investissements.

Enfin, si les risques encourus par les producteurs sont importants, il convient de noter la réussite financière de certains films de qualité.

Cependant, des handicaps assombrissent toujours l'avenir du cinéma, par exemple l'alourdissement des charges des exploitants de salles, l'endettement croissant de la production, la diminution des recettes provenant de l'étranger, tandis que s'élève la courbe des résultats de l'exploitation des films étrangers en France.

Devant cette situation préoccupante, où les ombres l'emportent sur les lumières, nous pourrions nous demander s'il n'est pas raisonnable d'estimer cette dégradation irréversible et toute mesure de sauvetage inefficace.

Nous ne pouvons pourtant pas oublier que 7.400 de nos concitoyens travaillent comme salariés pour la seule production des films. Nous ne pouvons pas ignorer que le cinéma français apporte à la télévision un concours considérable puisque 40 p. 100 de ses programmes cinématographiques ont été constitués par des films français au cours des dernières années.

Nous savons aussi que, si Paris et sa région, en rassemblant 44 p. 100 du nombre des fauteuils de notre pays, accueillent 49,53 p. 100 de l'ensemble des spectateurs de France et réalisant 55 p. 100 des recettes totales, le cinéma demeure un centre de vie sociale irremplaçable dans les villes moyennes et petites, et qu'il leur offre toujours un moyen de loisirs de masse et une occasion de communication et de culture.

Enfin, le cinéma français tient un rôle évident parmi les moyens que la France met en œuvre pour apporter au-delà de nos frontières un témoignage de son génie et de son originalité; 100 millions de lecteurs pour les livres français, 750 millions de spectateurs étrangers dans les salles où sont projetés des films français que plusieurs milliards de téléspectateurs sont susceptibles de connaître par le petit écran.

Si la preuve est ainsi faite de la nécessité de maintenir le cinéma français, quelle peut-être l'intervention de l'Etat pour le soutenir dans la crise qui l'assaille et menace son avenir?

Nous savons, monsieur le ministre, combien vous partagez les préoccupations de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Les mesures qu'à votre instigation le Gouvernement propose en sont le témoignage. Cependant, la commission a constaté de quel appui plus solide le cinéma bénéficie dans d'autres pays industrialisés, tels les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, et quels heureux effets les allègements fiscaux semblent avoir produits aux Etats-Unis où le cinéma connaît depuis neuf ans un redressement spectaculaire. Aussi a-t-elle accueilli avec satisfaction les deux allègements fiscaux proposés au Parlement dans le projet de budget pour 1973. La suppression de la taxe de sortie des films entraînera un allègement de 4 millions et demi de francs et la suppression du droit de timbre sur les billets de cinéma dont le prix est compris entre six et dix francs un allègement de deux millions et demi de francs environ.

La commission des affaires culturelles se réjouit également de l'augmentation de 40 p. 100 proposée en faveur du budget de fonctionnement du cinéma et de l'augmentation de 30 p. 100 des crédits d'équipement qui seront consacrés à la construction de locaux destinés à la conservation des films et à l'implantation de l'Institut des hautes études cinématographiques à Bois-d'Arcy aussi bien qu'au musée du cinéma.

La commission se réjouit, d'autre part, en constatant l'accord que vous avez signé, monsieur le ministre, en mars 1972 avec le directeur général de l'O.R.T.F., accord dont il s'agit de mettre en œuvre et de perfectionner les divers articles mais qui dès maintenant améliore les conditions d'achat des films français par l'O.R.T.F., organise les coproductions O.R.T.F.-cinéma, fixe un quota de 50 p. 100 en ce qui concerne la place des films français présentés par la télévision, prévoit une contribution annuelle de l'O.R.T.F. au compte de soutien financier et la construction en commun de studios à Bois-d'Arcy.

Voilà, certes, des satisfactions importantes que nous vous sommes reconnaissants d'apporter pour la sauvegarde du cinéma français.

Cependant, la commission a estimé qu'elles n'étaient pas encore suffisantes et qu'il importait de les développer dans le délai le plus rapide. Elle regrette qu'en ce qui concerne la T. V. A., une si grande inégalité de traitement persiste entre des instruments de culture et de loisirs, tels le livre, le théâtre, la musique, le théâtre de variétés, le cirque et même certains spectacles de striptease, qui sont assujettis à une T.V.A. de 7,50 p. 100, et le cinéma sur lequel pèse toujours une lourde T.V.A. de 17,60 p. 100, portée même à 33 p. 100 pour le matériel technique, injustement classé parmi les objets de luxe.

La commission s'est, d'autre part, montrée favorable à la suppression du blocage du prix des places. Trop longtemps voués à la stabilité, ces prix ont réduit de nombreuses entreprises à choisir des films de qualité médiocre qui ont découragé les spectateurs et accéléré la crise de la fréquentation des salles. La liberté des prix permettrait de moduler les tarifs en fonction des heures et des jours, aussi bien que du film proposé. Il n'est pas douteux que la loi du marché astreindrait les exploitants à modérer leurs prix en fonction des ressources de la clientèle.

La commission considère comme légitime l'effort déployé par l'Etat pour seconder une profession qui prend une part essentielle dans le soutien dont doit bénéficier l'industrie cinématographique. Ce sont, en effet, les prélèvements opérés sur la vente des billets qui alimentent le fonds de soutien. Comme les prix supérieurs à dix francs concernent les salles d'exclusivité, lesquelles sont assujetties à un prélèvement supplémentaire de 7,80 p. 100 destiné à compenser, en faveur des petites salles, l'augmentation de la charge fiscale entraînée par l'application de la T. V. A., la commission estime que ne devrait pas être limitée au chiffre de dix francs la suppression du droit de timbre sur les billets d'entrée.

Enfin, la commission souhaite que se développent harmonieusement les rapports entre le cinéma et l'O. R. T. F. et que soit organisé un système de crédit à meilleur marché, éventuellement orienté vers des bonifications d'intérêt, afin d'assurer l'avenir de la production française.

Le génie créateur de la France a donné vie au cinéma grâce à l'imagination des inventeurs entraînés sur les voies de la découverte par Auguste et Louis Lumière et par Méliès. Notre pays a offert au monde ce septième art qui continue à inspirer tant de créations originales dans nos studios et porte la gloire de nos auteurs et de nos artistes bien au-delà de nos frontières.

Pour en être assuré, il suffit, monsieur le ministre, de parcourir l'émouvant musée dont vous avez encouragé et présidé l'installation au palais de Chaillot, il y a quelques mois. M. René Langlois, qui en a rassemblé les collections avec un enthousiasme admirable, nous permet de mieux comprendre, quand on en parcourt les salles, le rôle fécond joué par notre pays dès la naissance du cinéma, l'influence qu'il a exercée à l'étranger et les richesses qu'il a reçues en retour du cinéma mondial.

Vos propositions budgétaires, monsieur le ministre, attestent le soutien que vous entendez apporter à cette création encore unique, impatiente de jouir de plus grands espaces pour mieux exposer ses trésors, comme elles affirment votre volonté d'affermir l'aide que l'Etat doit apporter à l'industrie cinématographique et aux exploitants.

Nous pouvons trouver un encouragement à cette action dans le fait qu'après une longue période de diminution constante de la fréquentation des salles, à peine stabilisée en 1970 et de nouveau aggravée en 1971, les chiffres du premier semestre de l'année 1972 traduisent un accroissement de près de 4 p. 100 du nombre des spectateurs par rapport au même semestre de l'année 1971.

Certes, ce résultat doit être interprété avec prudence. Il permet cependant de penser que nos compatriotes manifestent un nouvel intérêt pour le spectacle cinématographique, particulièrement pour la production française.

Nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, pour appuyer cette reprise en donnant au cinéma les moyens qu'exigent le maintien de sa qualité et le développement de son rayonnement. Nous connaissons aussi la vigilance que vous déployez afin qu'il continue à jouir de la liberté nécessaire à la création artistique mais dans le respect des traditions morales auxquelles sont attachées les familles françaises.

Aussi, tout en demandant instamment un allègement rapide des charges fiscales qui pèsent sur l'avenir du cinéma français, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales émet un avis favorable à l'adoption des crédits proposés pour 1973 en ce qui concerne le cinéma. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires culturelles.

M. Jacques Duhamel, ministre des affaires culturelles. Mesdames, messieurs, mes premiers mots seront des mots d'excuses à votre égard. Il se peut, en effet, que mes difficultés d'élocution exigent de votre part un surcroît d'attention.

Ce qui frappe d'emblée dans ce projet de budget qui vous est soumis, mesdames, messieurs, c'est sa croissance. L'an dernier, j'avais pu parler de budget d'espoir. Cette année, je puis dire qu'il s'agit d'un budget de volonté. Les chiffres en témoignent.

Après un bond sensible de plus de 25 p. 100, les moyens financiers mis à la disposition du ministère ont atteint en 1972 845 millions de francs. En 1973, ils atteindront 1.075 millions de francs. Cette notable progression peut être appréciée de la façon suivante.

Alors que le budget général s'accroît en moyenne de 13,6 p. 100, le budget du ministère des affaires culturelles augmente de 19,6 p. 100. En matière d'équipement, l'augmentation des crédits de paiement atteint 40,3 p. 100, contre 9 p. 100 environ pour le budget général, et celle des autorisations de programme, 25,3 p. 100, contre 16 p. 100 pour le budget général.

Ces chiffres dénotent bien une volonté délibérée de croissance prioritaire, qui permettra de poursuivre en les amplifiant les actions que nous avons déjà entreprises, singulièrement en 1972, et d'accomplir des efforts nouveaux en 1973.

Ainsi que M. Bichat, rapporteur pour avis, vient de le dire avec raison, le budget, dans la mesure même où il chiffre des moyens, permet à la fois de dresser un bilan et de déterminer des objectifs.

Voyons d'abord le bilan.

Après les exposés oraux et les rapports écrits très remarquables et fort explicites de MM. les rapporteurs, à qui je sais gré de leurs propos, je n'aurai pas besoin de dresser devant vous un bilan complet. Je me bornerai, si vous le permettez, à rappeler un esprit et à souligner six réformes.

L'esprit qui anime la politique d'action culturelle entreprise par le Gouvernement peut être qualifié à la fois de discret, de libéral et de social.

Discret, parce que notre tâche consiste non pas à imposer mais à proposer. Certes, nous avons des responsabilités propres ou des actions de référence, de gestion directe, que nous devons réaliser si nous voulons sauvegarder et transmettre le patrimoine reçu. Mais nous ne devons pas pour autant imprimer à l'art un quelconque label officiel. D'ailleurs un tel label risquerait rapidement d'être erroné et sclérosé. Il convient d'être tout à la fois discret et efficace.

Libéral, dans la mesure même où la création d'aujourd'hui est la tradition de demain. Nous devons reconnaître un droit à l'erreur. La création est une recherche permanente, une interrogation perpétuelle. Elle exige donc la tolérance.

Social enfin, car la culture est pour chacun, quel qu'il soit, le moyen de mieux se situer dans le temps et dans l'espace par rapport aux autres et, finalement, par rapport à lui-même.

L'un des rapporteurs a parlé de démocratisation de la culture. L'expression me paraît encore insuffisante. Ce qu'il faut concevoir, c'est une démocratie de la culture.

Dans cette perspective, je signalerai un certain nombre de réformes qui me paraissent significatives.

En ce qui concerne d'abord la restauration des monuments classés, je veux lancer un appel et donner une information. Je ne parle pas bien entendu des monuments qui sont à la charge de l'Etat.

Les communes bénéficient depuis longtemps d'un prêt complémentaire à la subvention de 50 p. 100 que leur verse l'Etat. Ce prêt est bonifié à concurrence de 5,5 p. 100 par la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, filiale de la caisse des dépôts et consignations. Pourtant, la charge résiduelle demeure souvent lourde. Les communes sont, si j'ose dire, pauvres de leurs richesses.

C'est pourquoi, rejoignant le souci manifesté par M. Palewski, je souhaite que tous les départements — et non point certains d'entre eux seulement — contribuent aux frais de restauration des monuments classés, voire de ceux qui sont inscrits. Quelques départements participent déjà pour 25 p. 100 au financement de la charge laissée aux communes. Il convient que cette participation se généralise dans toute la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Je veux maintenant apporter une information qui intéressera les propriétaires privés de monuments classés. Jusqu'à présent, ces propriétaires ne bénéficiaient pas de prêts à taux réduit bonifié. Or, dans la mesure où, même à titre privé, ils participent à la sauvegarde du patrimoine public, je viens de mettre au point, avec la caisse nationale des monuments historiques une bonification d'intérêts qui permettra aux propriétaires privés de monuments historiques d'emprunter, en complément de la part de subvention allouée, au taux réduit de 7,5 p. 100, ce qui devrait faciliter les réparations ou restaurations qui s'imposent. J'ignore encore — car la mesure est toute récente — quelle sera l'ampleur des demandes. Je crois, cependant, qu'une telle mesure favorisera une restauration d'ensemble du patrimoine artistique de notre pays.

La seconde réforme concerne le mécénat. Nous avons pu, au cours de cette année, mettre en œuvre — c'est le cas de le dire — une disposition adoptée à la fin de 1968. Dès maintenant, il est possible de remettre à l'Etat des œuvres d'art — bien entendu après agrément d'une commission, car il convient que ces œuvres soient de valeur — en paiement des droits de succession ou des droits de mutation. Dans ce dernier cas, les intéressés peuvent même conserver ces œuvres en usufruit leur vie durant. Cette réforme permettra sans doute, comme à l'étranger, d'enrichir sensiblement le patrimoine des musées.

La troisième réforme concerne la musique et, particulièrement, l'Opéra de Paris et l'Opéra-Comique. Elle a d'ailleurs été évoquée par vos rapporteurs.

Mieux que quiconque, je sais quelle contribution fondamentale et contagieuse les théâtres lyriques municipaux, les orchestres régionaux, les troupes chorégraphiques apportent à la vie musicale dans nos différentes régions. Cependant, il faut reconnaître que le regard de toute la France et de tous les pays étrangers se porte d'abord vers la réunion des théâtres lyriques nationaux.

Au cours de l'année qui s'achève et qui a compté des réussites éclatantes — lesquelles ne sauraient être remises en cause par des grèves multipliées, si l'on a quelque respect pour la musique — deux réformes sont intervenues, celle de l'Opéra et celle de l'Opéra-Comique.

L'Opéra de Paris est maintenant régi sur des bases contractuelles nouvelles qu'il convient de respecter pour qu'il retrouve une audience internationale. On verra au bout d'un certain temps — mettons trois ans — si ce résultat est atteint. Mieux vaut un Opéra fermé qu'un Opéra médiocre.

L'Opéra-Comique a été transformé en opéra studio, en centre supérieur de formation et d'application de l'art lyrique, qui faisait défaut, non seulement pour le chant, mais aussi pour l'ensemble des activités liées au théâtre musical.

La quatrième réforme concerne les théâtres, non seulement les théâtres subventionnés, mais aussi les théâtres privés pour lesquels est intervenue, en accord avec la profession, une réforme du fonds de soutien, qui est déjà entrée en application.

Je ne pense pas seulement à la Comédie-Française, sur laquelle j'aurai sans doute l'occasion de revenir en répondant aux orateurs. On est d'ailleurs stupéfait, quand on connaît en détail le fonctionnement de ce théâtre, que des grèves surprises viennent sans cesse interrompre son éclatante activité.

Je ne pense pas seulement à l'Odéon, qui a dû, hélas ! cette année refuser des demandes d'abonnement, tellement le succès a été grand. Je pense, en particulier, au Théâtre national populaire et au Palais de Chaillot qui l'a abrité.

Nous avons décidé une double réforme. En ce qui concerne les deux salles du Palais de Chaillot et leurs annexes, qu'il conviendrait, après les travaux indispensables, de mieux utiliser,

nous nous sommes fixé pour but d'obtenir une expression conjuguée et, si j'ose dire, un plein emploi des hommes, des thèmes et des locaux. Quant au Théâtre national populaire, il retrouvera son caractère à la fois national et populaire puisque, à partir de Villeurbanne — et non plus de Paris — une troupe parcourra la France réalisant ainsi pour la première fois une véritable décentralisation de cette activité nationale.

La quatrième série de mesures concerne le cinéma. Votre rapporteur spécial vient excellemment de le souligner, le cinéma est à la fois une industrie et un art. Outre la suppression du droit de timbre pour les places d'un prix inférieur à dix francs, et celle du droit de sortie, la mesure essentielle consiste en une liberté progressive du prix des places ; mais je suis un peu déçu de voir que l'expérience à cet égard n'est pas, je le crains, suffisamment raisonnable.

Parallèlement, une réforme du fonds de soutien est actuellement négociée et, dans les semaines qui viennent, j'espère que nous réussirons à établir un lien meilleur entre l'Etat et la production.

La deuxième mesure, d'ordre technique, concerne les rapports entre l'O.R.T.F. et le cinéma qui, depuis de nombreuses années, ont été marqués — soyons pudiques ! — par l'incompréhension d'ailleurs réciproque. Votre rapporteur a eu raison de dire qu'une ère nouvelle peut s'ouvrir en ce domaine qui sera, sinon celle d'un mariage d'amour, du moins celle d'un mariage de raison.

Dans l'ordre philosophique, je dirai un mot de la réforme du contrôle des films. Je veux à cet égard que les choses soient claires. Trois idées doivent être retenues : nous adultes, nous sommes responsables pour les enfants et les adolescents ; nous avons même à cet égard le devoir de critique ; aucune considération politique n'a jamais marqué — en tout cas depuis deux ans — et ne marquera jamais la politique du Gouvernement. La force d'un démocrate, c'est d'admettre des autres ce qu'ils n'admettraient pas de lui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Pour le contrôle des films, une distinction plus sélective — c'est une autocritique — est à opérer entre aide et contrôle. Un grand libéralisme doit nous inspirer, je viens de le dire, dans le contrôle. De plus, une démarcation plus nette doit être établie entre contrôle et aide — aide sous forme d'avances sur recettes.

La sixième mesure, enfin, est relative à la création. Nous avons, à cet égard, adopté une réforme et comblé une lacune.

La réforme concerne le 1 p. 100 consacré à la décoration des bâtiments scolaires, des casernes maintenant, grâce au ministre d'Etat chargé de la défense nationale, et bientôt, je l'espère, de tous les bâtiments. Nous avons simplifié et décentralisé la procédure. Les architectes ont été invités à ne pas plaquer cette décoration après coup, mais à la concevoir dès l'origine. (*Très bien ! sur divers bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de l'union des démocrates pour la République.*)

Nous avons aussi étendu ce 1 p. 100, qui s'applique aux arts plastiques comme par le passé, à l'aménagement artistique du paysage.

Quant à la lacune que nous avons comblée, elle concerne précisément les arts plastiques. Nous avons aménagé, avec des galeries, une aide à la première exposition. Elle a essentiellement pour but de faciliter aux jeunes le premier contact entre leur œuvre et le public.

J'ai eu l'occasion, il y a quelques jours, d'assister à la première mise en œuvre de cette mesure à Paris — auparavant, il y avait eu une exposition à Nantes. Cette stimulation me paraît heureuse.

Telles sont, mesdames, messieurs, quelques-unes des mesures significatives que nous avons prises en 1972. Evidemment, il s'agit de les amplifier en 1973. L'année 1973 continuera l'année 1972 et ne marquera nullement une rupture.

Je n'ai pas l'intention non plus de vous présenter en détail les dispositions qui pourront intervenir en 1973. Il me semble cependant important d'attirer l'attention sur six mesures qui, par voie réglementaire ou législative, vont être prises au cours de l'année.

La première de ces mesures concerne le cadre de vie — la pierre dans le cadre de vie, dirai-je — et d'abord, bien sûr, l'architecture.

Le projet de réforme non seulement de la profession d'architecte mais de l'architecture en général, ce qui est plus et va au-delà, va être incessamment soumis au Conseil d'Etat et pré-

senté à votre commission. Je n'entrerais donc pas aujourd'hui dans les détails d'autant que j'ai eu l'occasion d'être spécialement entendu par la commission sur un tel projet. J'indiquerai toutefois que l'idée centrale de ce texte est que l'acte de construire ne concerne pas seulement celui qui bâtit ou celui qui habite, mais aussi celui qui voit.

M. Jean-Paul Palawski. Absolument !

M. le ministre des affaires culturelles. Il y a donc une part d'intérêt public évident dans la construction et dans l'architecture. Je pense que l'insertion dans l'environnement, l'aspect esthétique exigent un recours, au stade de la conception, aux hommes de l'art, à ceux qui ont l'expérience ou les diplômes voulus pour intervenir. Ils apportent sinon une garantie, du moins une présomption de garantie.

Dans un même souci, il importe de préserver ce qui est et non pas seulement de faire ce qui sera. Plusieurs d'entre vous ont eu l'occasion en commission ou dans des conversations privées de me parler des monuments historiques. Il est vrai que les crédits prévus pour les bâtiments civils et les monuments historiques sont encore insuffisants. Cependant, ils progressent de près de 12 millions en un an, ce qui n'est pas négligeable. Mais je pense profondément que notre génération a un devoir particulier. J'ai déjà dit que mieux vaut sauver mille monuments pour cinquante ans que cinquante pour mille ans.

M. Aymar Achille-Fould. Très bien !

M. le ministre des affaires culturelles. Un certain nombre de travaux de sauvegarde doivent être réalisés rapidement dans la France entière car si l'on concentre les crédits sur quelques monuments particulièrement éminents, on risque dans cinquante ans d'avoir moins de travaux à faire, faute de monuments.

Toujours dans le souci d'améliorer le cadre de vie, votre rapporteur a fait allusion à un projet de loi qui concernerait les sites. Nous sommes actuellement placés dans une situation paradoxale. Il est stupide que nous ne puissions intervenir que pour les sites classés, quand il y a un monument à protéger. Ainsi, en ce qui concerne la Défense par exemple, le ministère n'était juridiquement habilité à intervenir que dans la mesure où certaines tours en projet se trouvaient dans le périmètre de protection de 500 mètres du Temple de l'Amour de l'île de la Jatte.

Toutefois, il est pratiquement impossible que nous examinions chaque permis de construire concernant des réalisations autour de ces sites. L'objet du projet de loi que j'aurai l'occasion de vous soumettre est donc de permettre l'intervention ponctuelle du ministère à Paris, certes, mais aussi en province.

J'en profite pour préciser que, contrairement à certains bruits, 25 accords préalables et non pas 125 ont été donnés auparavant pour des tours de plus de quatre-vingts mètres. Lors de sa prochaine session, le conseil de Paris, saisi par le préfet avec mon accord, essaiera de déterminer un certain nombre de faisceaux d'où l'œil ne doit pas voir de hauteur exagérée, car ce qui est possible à un endroit ne l'est pas à un autre.

M. Jean-Paul Palawski. Très bien !

M. le ministre des affaires culturelles. Je compte prendre au cours de l'année une deuxième série de mesures : elles concernent la diffusion culturelle et singulièrement le mouvement qui doit nous porter vers les villes moyennes.

Certes, des centres importants, à fort rayonnement, ont pu — et pourront — accueillir des maisons de la culture, des centres d'animation ou des orchestres régionaux. Mais des actions plus nombreuses, bien que plus modestes, doivent être entreprises en faveur des villes moyennes. Une telle orientation me paraît mieux répondre à l'élan initial local.

A cet égard, deux interventions peuvent être envisagées : d'une part, nous amplifierons l'action en faveur des centres d'animation culturelle de nombreuses villes et, d'autre part, pour la première fois, nous pourrions participer au financement des équipements intégrés, à concurrence de 25 p. 100 ; dans le budget qui vous est soumis, 15 millions de francs y sont affectés, qui donneront une dimension culturelle à certains équipements socio-éducatifs, sportifs ou autres.

A côté des cathédrales, il doit y avoir des églises — non des chapelles, comme l'a dit votre rapporteur en commission.

Une troisième série de mesures pourrait concerner, dans l'année qui vient, l'ensemble des métiers d'art. Chacun sait, que, dans ce domaine, les artisans sont des artistes qui contribuent à la création comme à la conservation du patrimoine français.

Déjà, les conditions de formation des jeunes apprentis ont été améliorées, des possibilités nouvelles ont été offertes au Mobilier national. Mais à l'image de l'action entreprise à l'étranger, en Angleterre ou en Italie par exemple, il faudrait créer une école aux disciplines multiples qui permette d'assurer la permanence d'un certain nombre de métiers sans lesquels la France ne serait pas ce qu'elle est.

M. Jean-Paul Palawski. Très bien !

M. le ministre des affaires culturelles. En quatrième lieu, après de laborieuses et longues études, je pense pouvoir, dans quelques semaines, présenter au Gouvernement, puis, je l'espère, au Parlement, une unification et une simplification des régimes sociaux pour les écrivains ; en même temps, j'ai l'intention de procéder à une réforme de la caisse des lettres, afin d'en faire l'outil moderne d'une aide soutenue et novatrice à la création et à l'édition.

J'en viens à la cinquième mesure. Puisque j'ai parlé d'écoles, je voudrais insister sur le fait que, en accord avec le ministre de l'éducation nationale, qui s'intéresse beaucoup au problème, les conditions de l'enseignement de la musique et du dessin doivent être réformées.

M. Didier Julia. Très bien !

M. le ministre des affaires culturelles. J'ai dit que nous savions mieux éduquer pour connaître que pour sentir.

M. Jean-Paul Palawski. Il ne faut pas apprendre qu'à copier.

M. le ministre des affaires culturelles. Quelle importance pour tant il y aurait, pour les générations futures, à éduquer l'œil et l'oreille ! La condition fondamentale — je réponds par là à Mme Vaillant-Couturier qui a évoqué le problème en commission — est la formation des formateurs.

Enfin, de manière à donner une actualité nouvelle à la communication et à l'animation culturelles, vous savez qu'un centre a été décidé à Beaubourg. L'année 1973 sera décisive sur deux plans : d'abord pour la construction matérielle de ce centre, ensuite pour sa création intellectuelle.

Vous savez que ce centre, qui doit comporter à la fois une bibliothèque de lecture publique considérable, un musée d'art moderne, le centre national d'art contemporain, le centre de recherche acoustique pour la musique et le centre d'esthétique industrielle que préside M. Claudius-Petit, est un lieu de communication, une pulsation prodigieuse au cœur même de Paris.

Je l'ai exposé, 1973 sera à la fois une année de construction et une année de réflexion. On ne peut imaginer qu'en 1975 apparaisse d'un seul coup cet ensemble, sans préparation préalable. Nous la commençons. Ainsi va naître, il n'est pas exagéré de le dire, une certaine idée, ainsi va se dessiner une certaine image de la France.

Mesdames, messieurs, je pourrais sans doute et je devrais sûrement traiter d'autres sujets, citer d'autres exemples. Les exposés de vos rapporteurs m'en dispensent, les domaines que j'ai choisis me paraissant d'une particulière importance. Les moyens que, grâce à ce budget, nous pourrions mettre en œuvre, le bilan qu'avec votre concours nous avons pu dresser, les objectifs qu'avec votre approbation nous pourrions fixer, sont significatifs de notre volonté.

Même si c'est confusément, le besoin de culture est aujourd'hui profondément ressenti. Ce fascicule budgétaire ne prétend pas épuiser l'aide publique puisqu'elle se trouve répartie dans différents budgets et qu'elle constitue une action commune importante.

Pour sa part, le ministère des affaires culturelles disposera de moyens considérablement accrus. Ils nous permettront de remplir complètement notre triple rôle qui est d'être tout à la fois un pôle de référence, un centre de rayonnement et une source d'incitation.

Mesdames, messieurs, s'il est vrai, comme je le pense, que l'essentiel pour les politiques que nous sommes, est non seulement de faire que les hommes « aient » plus, mais qu'ils « soient » plus, alors la conservation, la création et la diffusion de valeurs culturelles prennent une nouvelle signification, une nouvelle dimension. Ce budget, je crois, en témoigne. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. Dans la discussion des crédits, la parole est à M. Leroy, premier orateur inscrit, pour quinze minutes.

M. Roland Leroy. Mesdames, messieurs, M. le ministre des affaires culturelles soutient aujourd'hui un budget qui, à l'exemple de celui de l'année dernière, connaît une certaine progression. Il met en avant quelques actions importantes qui témoigneraient, selon lui, de l'esprit éclairé du Gouvernement.

En réalité, pour ce qui est du volume du budget de la culture et de sa part dans le budget général, on reste à des chiffres dérisoires. M. le ministre des affaires culturelles fait de pauvreté vertu : ne déclarait-il pas devant la commission et ici que son œuvre s'accomplissait avec un esprit pudique et discret ? C'est effectivement le cas de le dire.

Si l'on tient compte de la hausse des prix, la part du budget des affaires culturelles dans le budget général passe de 0,47 p. 100 à 0,51 p. 100, et encore inclut-elle abusivement la construction du centre Beaubourg et le lancement de la cité interministérielle de Fontainebleau qui devaient être financés hors plan. Cette augmentation du budget des affaires culturelles me fait penser à la traduction de l'allemand en français du titre de la pièce de Brecht : « L'Opéra de Trois Sous » devient en franchissant le Rhin « L'Opéra de Quatre Sous ». Votre prédécesseur, M. Malraux, disait un jour de son budget qu'il était « un budget de six sous ». Aujourd'hui, vous avez tout au plus « un budget de huit sous ». D'ailleurs, au 1^{er} juin 1972, les prévisions minima du VI^e Plan n'étaient atteintes qu'à 25,7 p. 100 au bout de deux ans, ce qui peut laisser craindre leur révision en baisse pour 1973. Il n'est pas superflu en cette année précédant l'anniversaire de la mort de Molière de rappeler que Jean Vilar disait un jour du budget de la culture qu'il est en ce pays « la cassette des menus plaisirs ».

M. Jean-Paul Palewski. Ce n'est pas très bon !

M. Roland Leroy. Dans ces conditions, les quelques réalisations annoncées sont une réponse bien limitée aux insuffisances criantes, aux exigences d'une expansion et d'un démocratisation culturelles qui montent de toutes parts, et dont il y aurait danger pour vous et votre régime, monsieur le ministre, à ne pas tenir compte.

Ces réalisations doivent d'ailleurs leur certain éclat d'abord aux hommes de talent à qui elles sont ou seront confiées. Mais dans ces conditions d'extrême pénurie, ces réalisations reviennent du même coup à accroître les difficultés pour d'autres hommes qui ont moins de talent.

Dans ces conditions d'extrême pénurie, une création, intéressante et nécessaire, provoque du même coup la disparition de foyers existants et dont le développement et la modernisation sont tout autant nécessaires. Ainsi, la création d'un centre de recherche d'art lyrique à l'Opéra-comique a pour corollaire la fermeture d'une des deux seules scènes lyriques nationales existantes. Ainsi, les quelques moyens supplémentaires, encore nettement insuffisants, donnés à la Comédie-française et au nouveau T. N. P., ont pour corollaire la restriction des moyens déjà très faibles donnés aux théâtres de la décentralisation.

Dans ces conditions d'extrême pénurie, vous ne pouvez aboutir — et peut-être le souhaitez-vous — qu'aux rivalités entre hommes de culture, de même que dans un autre domaine votre gouvernement espère opposer les travailleurs aux « inactifs » et les travailleurs entre eux.

Dans ces conditions d'extrême pénurie, toute action de l'Etat semble être un label accordé à tel ou tel et vous avez beau jeu de justifier, par un prétendu libéralisme et par un prétendu refus de l'art officiel, la modestie de votre budget. En effet, lorsque les ateliers de peintres et de sculpteurs ferment l'un après l'autre sous l'offensive de la spéculation foncière, lorsque les surfaces d'exposition manquent, une entreprise comme l'exposition 1972 ne peut paraître que comme une manifestation d'un art officiel, et il n'est pas étonnant qu'elle ait connu tant de péripéties.

M. Didier Julia. C'est ridicule !

M. Roland Leroy. Au contraire, l'expansion des moyens donnés à la culture est indispensable pour permettre à tous les courants, à toutes les écoles de se trouver dans les conditions d'une libre confrontation. L'expansion des moyens donnés à la culture, cela signifie d'abord l'expansion du budget de votre ministère, monsieur le ministre. Cela signifie aussi l'expansion de celui des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et plus fondamentalement encore les moyens donnés aux hommes de vivre mieux. Or, dans tous les domaines, de M. le Président de la République à chacun de ses ministres, les hommes de votre régime dissertent à l'heure actuelle sur l'opposition entre « l'avoir » et « l'être », le vulgaire quantitatif et le noble qualitatif. Permettez-moi de vous dire que cette

philosophie est indécente. Indécente quand le budget des affaires culturelles représente à peine plus de 0,5 p. 100 du budget général. Indécente plus encore quand le Gouvernement refuse de satisfaire les revendications les plus élémentaires. Bien loin de s'opposer à elle, l'élévation du niveau de vie et l'amélioration des conditions matérielles de vie et de travail sont la base de la culture. Bien loin de s'opposer, les intérêts des travailleurs et des hommes de culture convergent. En effet, une des dimensions de la liberté de création, c'est la dimension du public et celle-ci a pour facteur essentiel ses conditions de vie.

Or les quelques expériences culturelles qui tendaient dans les limites du régime social actuel, à prendre en compte ces conditions de vie et de travail pour élargir quelque peu l'accès à la culture, dans le domaine du théâtre notamment, font l'objet d'une offensive officielle et officieuse. On s'en prend aux théâtres dits de banlieue. On charge de tous les maux le Théâtre national populaire. Au fond, c'est à l'orientation proclamée par Jean Vilar il y a plus de vingt ans que l'on s'en prend, en ne disant rien des théâtres de province qui coûtent si cher aux municipalités.

Si l'on ajoute à cela l'inaction gouvernementale devant la crise profonde du cinéma en France, art populaire par excellence, si l'on ajoute la volonté proclamée d'abaisser le niveau culturel de la télévision, si l'on ajoute enfin et surtout la caution la plus autorisée apportée désormais à la mainmise de l'argent sur la culture, l'éloge du mécénat, l'éclat avec lequel M. le Président de la République défend contre l'opinion publique les conséquences les plus évidentes sur l'architecture et l'urbanisme de la spéculation foncière et de l'absence de participation des usagers et des élus aux prises de décision en ce domaine, on voit clairement la logique de la politique culturelle du pouvoir.

Il fut un temps où M. Malraux envisageait pour la V^e République une œuvre culturelle analogue à celle de la III^e avec sa politique scolaire ; il rêvait pour elle de nouveaux Parthénon et de nouvelles cathédrales. Eh bien, la V^e République les a trouvés aujourd'hui avec les immeubles, dont l'esthétique n'est pas fondamentalement en cause, érigés à la gloire des compagnies d'assurances et des sociétés pétrolières.

M. Didier Julia. Et du parti communiste !

M. Roland Leroy. Oui, la grandeur ne se divise pas. Et l'on sait maintenant quel est l'art officiel du régime.

Monsieur le ministre, vous vous débattiez dans les contradictions de votre société en crise. D'une part, vous êtes confronté à l'ampleur des besoins culturels : les exigences de l'économie dans les conditions de la révolution scientifique et technique, les exigences de démocratie de l'ensemble des travailleurs, les exigences de justice sociale appellent une formation large, une vaste culture permettant aux individus d'exercer pleinement leurs responsabilités et de prendre conscience de la totalité des aspects de leur vie personnelle et sociale. La culture, moins que jamais, ne peut plus relever du loisir ou du luxe ; elle est une nécessité.

Mais, d'autre part, l'action culturelle ne rapporte pas de profit ; elle présente pour votre régime des risques politiques, car avec la connaissance, la conscience, les nouveaux besoins qu'elle fait naître, apparaît la volonté d'instaurer une autre société. Alors, votre régime limite la culture au rôle de dérivatif, à ce que vous appelez, monsieur le ministre, dans un récent article de la *Revue des Deux Mondes*, le « désarroi de l'homme moderne », au rôle de signe de ce que M. Pompidou appelle « un malaise, une crise des consciences ».

Les hommes de votre régime chargent la science et la technique de tous les maux, alors qu'une véritable culture ne peut se concevoir aujourd'hui sans son assise dans cette science et cette technique. Les hommes de votre régime — et M. le Président de la République le premier — laissent entendre que les créateurs ne peuvent faire autrement, parmi ce trouble général, que de tendre systématiquement « à la laideur et à la saleté agressive », c'est-à-dire que, tout en semblant prendre la défense de l'art moderne, ils désignent les créateurs comme des boues émissaires.

Cette campagne contre le professeur qui dégraderait l'école, le technicien qui serait responsable de la pollution de la planète et de la déshumanisation du travail, le savant qui dévoilerait la science et l'artiste la morale, constitue désormais l'idéologie officielle du régime. Pendant qu'un courant de la majorité continue de veiller au conservatisme, au pompiérisme et à l'ordre moral, un autre, qui bénéficie des plus hautes cautions, s'emploie à tout faire pour que la culture, dont

il ne peut empêcher qu'elle exprime la crise de la société, ne contribue pas à la crise de conscience des changements nécessaires. L'un et l'autre courants, par des pressions matérielles et idéologiques, cherchent à intimider et à isoler les hommes de culture, à les utiliser. L'argument de neutralité et d'apolitisme de la culture sert de masque à la politique la plus réactionnaire. On l'a vu à trois reprises, il y a deux semaines, à la télévision, dans des émissions à prétextes culturels, mais en réalité d'un anticommunisme vulgaire.

Votre régime est incapable d'ouvrir aux créateurs des perspectives, de même qu'il est incapable de répondre, dans le domaine de la culture comme dans tous les autres, aux besoins de la nation. Il livre un combat sur la défensive.

Il ne peut empêcher que les artistes, les écrivains, les plasticiens, exigent dans une unité grandissante la satisfaction de leurs revendications les plus urgentes. J'en rappelais certaines d'entre elles à cette tribune, il y a un an. Les débats de la commission ont montré qu'elles étaient parfaitement fondées. Par exemple, personne, même pas vous, monsieur le ministre, ne conteste la nécessité d'appliquer au matériel cinématographique et au prix des places de cinéma un taux réduit de la T.V.A. Cela est pieusement souhaité, mais rien n'est fait en ce domaine. Le remboursement de la T.V.A. sur les travaux effectués par les communes permettrait à celles-ci d'accroître leurs réalisations culturelles; c'est une revendication où, encore une fois, les intérêts des artistes et de l'ensemble de la population se rejoignent. Au contraire, vous vous efforcez, monsieur le ministre — et même vous considérez cela comme un succès de votre politique — de transférer vers les collectivités locales les charges qui vous incombent, par exemple en ce qui concerne les monuments historiques. Vous incitez, dites-vous, les conseils généraux à prendre leur part dans leur conservation: comme quoi les conseillers ne sont pas les payeurs.

On aurait pu s'attendre, après avoir lu la déclaration de M. Pompidou à propos de l'intervention matérielle de l'Etat dans la culture: « Au total, on ne mise pas beaucoup », que le budget du ministère des affaires culturelles atteigne enfin le taux de 1 p. 100 du budget total. Mais la mise n'a pas été jusque-là, il s'en faut de beaucoup.

Il n'y a pas un seul homme de culture dans ce pays qui ne se heurte chaque jour à de graves problèmes matériels ou politiques qui limitent en fait sa liberté de création. Il prend de plus en plus conscience qu'il en sera ainsi tant que, malgré les méditations officielles sur la culture, la culture sera dominée par l'argent, mutilée par sa séparation d'avec l'école, la formation professionnelle et la formation civique et limitée au rôle d'adjuvant aux prétendus effets néfastes de la croissance.

Les créateurs prennent conscience par leur expérience que toutes les décisions concernant les conditions concrètes de la réalisation de leur œuvre sont prises totalement en dehors d'eux, en fonction des lois économiques du système et des orientations idéologiques dominantes. La liberté de création dans ce régime signifie que si les créateurs peuvent bien concevoir tout ce qu'ils veulent, ils se heurtent à des obstacles insurmontables lorsqu'ils prétendent passer à l'acte. De même, les Français et les Françaises sont théoriquement libres d'accéder à la culture, et même, paraît-il, à la culture dite contestataire. Mais dans ce monde libre, cette liberté pour le chômeur, pour le travailleur épuisé par sa journée de travail, pour la famille vivant dans un logement étroit, pour le vieillard qui dispose de 12 francs par jour, pour le paysan dont le chef-lieu de canton a vu se fermer sa seule salle de cinéma, cette liberté se heurte à des obstacles insurmontables.

Ce sont précisément ces obstacles qu'un gouvernement démocratique entreprendra de lever en appliquant le programme commun de la gauche.

Il le fera, en premier lieu, directement dans la vie culturelle en abolissant toute forme de censure et de précensure...

M. Didier Julia. Comme à Moscou!

M. Roland Leroy. ... en recherchant avec les intéressés les moyens de briser l'emprise des puissances financières sur l'ensemble des activités culturelles, en organisant le soutien public à la création et à la diffusion, en développant les commandes publiques, en créant un fonds national des arts et lettres et des organismes de crédit de caractère public dans certains secteurs, en particulier le cinéma, en donnant des moyens accrus aux comités d'entreprise et aux collectivités locales, aux associations culturelles, en développant l'infrastructure culturelle des quartiers périphériques des villes et des régions rurales, en créant un conseil supérieur du patrimoine culturel.

Il entreprendra de briser les obstacles à la création et à la diffusion de la culture en faisant de celle-ci une dimension fondamentale de l'épanouissement des citoyens.

Une réforme démocratique et moderne de l'enseignement accordant toute sa place à la science et à la technique, à l'activité esthétique, à la formation physique, l'attention constante portée au rôle immense que peuvent jouer dans la formation culturelle les moyens de communication de masse, l'amélioration des conditions de vie: tout cela contribuera à donner à la culture et aux hommes de culture un statut matériel et moral qui ne sera plus marginal mais qui correspondra à leur rôle de premier plan dans la France démocratique.

Pour M. Pompidou, une politique culturelle « cela ne peut pas nuire », comme on dirait d'un médicament à l'efficacité douteuse.

Pour un gouvernement démocratique, la politique culturelle est fondamentale pour accroître les moyens d'invention et d'expérimentation, pour favoriser la communication entre les individus, pour garantir une véritable et libre confrontation des courants, des écoles, des styles, des expériences.

Aux budgets squelettiques, aux conceptions mercantiles et passives de la diffusion de la culture, à la méfiance à l'égard des créateurs, le gouvernement démocratique substituera l'expansion des moyens, l'incitation, la liberté, la confiance.

Il renouera avec la tradition profonde de la vie culturelle en ce pays, la participation des intellectuels aux aspirations populaires et leur conception globale de la culture.

Il donnera à cette tradition des prolongements radicalement nouveaux en favorisant le développement culturel de l'ensemble du peuple. Le programme commun est, sur ce plan aussi, un programme profondément national.

C'est de ce côté-là et de ce côté seulement que se trouvent l'espérance et la volonté. (Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Palewski.

M. Jean-Paul Palewski. Monsieur le président, mes chers collègues, mes premiers mots s'adresseront à M. le ministre pour rendre hommage à son intelligence et à son courage.

Je veux dire devant l'Assemblée, du haut de cette tribune, l'admiration profonde que nous avons ressentie en écoutant votre discours, monsieur le ministre, et je vous en remercie. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Vous me permettez, tout en vous donnant, bien entendu, mon accord sur votre projet de budget, de faire quelques observations et de vous inviter à réfléchir sur quelques problèmes qui se posent à nous.

En ce qui concerne les monuments historiques, qu'ils soient classés, inscrits à l'inventaire ou appartenant à des propriétaires privés, j'approuve pleinement les méthodes que vous voulez employer pour restaurer les uns et les autres. Mais j'ai aperçu dans votre projet un glissement de crédits qui passent de la conservation du passé vers le futur. Certes, je ne suis pas ennemi des créations pour le futur, mais je voudrais que la conservation du passé bénéficiât de ressources sans cesse accrues. Si vous voulez faire participer, comme je le souhaite, les collectivités locales à cette conservation et intéresser tous les hommes — et cela est essentiel — à regarder ce que, dans le passé, les hommes de culture ont créé de si admirable manière et que nous devons conserver, je souhaiterais que vous ayez les moyens nécessaires pour y parvenir et que les collectivités locales aient les mêmes possibilités.

Or votre budget est encore très insuffisant à cet égard. Les collectivités locales ont de telles charges qu'en l'état actuel de leurs finances, elles ne peuvent consacrer à la conservation des monuments du passé autant qu'elles le désiraient. C'est un problème qui dépasse, bien sûr, le cadre du budget du ministère des affaires culturelles. Mais je suis convaincu que, grâce à votre énergie, vous saurez imposer au ministère de l'économie et des finances une nouvelle conception de ce que doit être votre budget. En dépit de l'intelligence des hauts fonctionnaires de la rue de Rivoli, le climat qui y règne — il faut bien le dire — ne vous est pas favorable. Il faut à tout prix le changer. S'il est indispensable de défendre la culture, il est non moins indispensable que vous ayez les fonds nécessaires pour réaliser cet objectif.

Dans le domaine des créations de futur, permettez-moi de vous suggérer l'emploi du 1 p. 100, notamment en faveur des autoroutes. La sculpture contemporaine, qu'elle utilise la pierre ou les matériaux modernes, exige très souvent un fond de verdure, des arbres. Je ne voudrais pas que la monotonie actuelle de nos autoroutes se perpétuât. Nous pouvons trouver dans les formes de la sculpture contemporaine les éléments d'une utilisation du 1 p. 100.

Par ailleurs, je voudrais appeler votre attention sur un problème qui m'est cher, celui des secteurs sauvegardés. Je sais tout ce que la loi Malraux a fait dans ce domaine. Je suis bien placé pour en approuver les termes et pour souhaiter que de nombreux îlots opérationnels soient créés dans les villes possédant des secteurs sauvegardés. Malheureusement, les fonds dont dispose le ministère de l'équipement sont si réduits qu'ils ne permettent pas la création d'un nombre suffisant de ces îlots.

Des résultats tangibles ne pourront être obtenus avant de longs délais, de sorte que l'effort d'incitation, objectif majeur de la loi Malraux, ne pourra, je le crains, avoir toute sa portée. L'esprit de cette loi n'était pas, en effet, de laisser tout à la charge de l'Etat, mais que les particuliers fussent incités par l'exemple à contribuer à la création de secteurs opérationnels et à participer eux-mêmes à la rénovation urbaine. Si les îlots opérationnels dans les villes comptant déjà un périmètre de sauvegarde sont réduits, comment l'effort d'incitation pourrait-il porter ses fruits ?

Je voudrais appeler votre attention sur un autre point. A propos de Paris, vous avez très justement parlé des « faisceaux de vue », dont je suis partisan. Mais c'est également vrai dans les villes où ont été déterminés des secteurs opérationnels. Or, qu'est-ce qu'un secteur opérationnel, qu'est-ce qu'un périmètre urbain sauvegardé, sinon une ligne ? Mais il faut voir au-delà de cette ligne.

Dans une ville que je connais bien, pour y avoir jeté des coups d'œil amoureux, Avignon, s'il est très louable d'avoir créé un secteur opérationnel, il suffit de regarder du haut des dômes pour constater ce qu'il en est du reste de la ville et comment telle ou telle perspective éloignée, peut-être située dans un autre département, a été altérée par la construction d'immeubles modernes.

Je souhaite donc que le projet de loi sur les sites, actuellement en préparation, prévoie des dispositions allant au-delà des limites proprement administratives, afin que les « faisceaux de vue » répondent vraiment à une nécessité esthétique.

J'évoquerai maintenant, en quelques mots, un projet qui m'est cher, sur l'animation culturelle.

Bien sûr, certaines commissions doivent être renouvelées. Les textes qui les régissent actuellement donnent aux fonctionnaires et aux architectes — dont je ne méconnais pas la valeur — une majorité telle que les éléments vraiment actifs, dans les communes et les départements, se trouvent en quelque sorte noyés. Il faut faire appel à des gens plongés dans la vie de tous les jours, qui éprouvent le besoin de l'action culturelle, en comprennent la nécessité et en recherchent les moyens d'expression. Ces hommes existent, le niveau culturel français actuel permet de les découvrir.

Je vous demande donc de réviser la composition de ces commissions et d'inciter les préfets à créer dans leur département une commission d'animation culturelle qui, dans chaque canton, compterait des délégués aptes à déterminer les aspirations des éléments les plus cultivés de la population et à renseigner sur les hommes capables de diriger cet effort culturel dans le cadre départemental.

Une telle commission, qui compterait un minimum de représentants de votre ministère, de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'armée, mais surtout des hommes n'appartenant pas à l'administration, jouerait un rôle essentiel et constituerait une pépinière dans laquelle vous trouveriez des animateurs compétents.

Dernier point : vos directions régionales sont composées de fonctionnaires qui remplissent leur tâche, dans la plupart des cas, avec beaucoup de conscience. Mais je voudrais que leurs fonctions soient bien précisées. Ces fonctionnaires sont d'abord des administrateurs, mais c'est insuffisant. Ils doivent aussi tenir un rôle d'information et un rôle d'impulsion — qu'ils jouent rarement — et exercer une action sur les propriétaires privés.

Le rôle d'administration c'est de recevoir les mémoires des architectes, de les régler... Cela, c'est la tâche banale, l'A. B. C. du métier. Mais je ne cesserais de le répéter : le rôle d'information, consistant à prévenir les autorités locales ou centrales de tout ce qui se passe au point de vue culturel dans la région ou le département, et surtout d'impulsion, de création, à leur niveau, des éléments de la culture, le remplissent-ils vraiment ? Je crains bien souvent que ce ne soit pas le cas.

Jouent-ils également leur rôle à l'égard des propriétaires privés, car il en est de bons et de mauvais : il est en qui ont le souci de conserver ce qui constitue, en dépit d'une appropriation privée, un patrimoine national ; il en est de mauvais qu'a dénoncés ici même André Malraux, qui laissent par exemple peu à peu disparaître la Folie du désert de Retz, à Chambourcy.

Que fera-t-on, demain, pour préserver tel autre monument qui se dégrade entre des mains privées en attendant de devenir la proie des promoteurs ? C'est à vos fonctionnaires qu'il appartient non seulement de convaincre — on ne peut pas toujours convaincre — mais aussi de vous fournir les éléments qui vous permettront simplement d'appliquer la loi que nous avons votée.

Vous vous plaignez avec raison, et nous nous plaignons tous, de l'insuffisance des crédits inscrits à ce budget. Que faire alors ? Je suis convaincu que si l'on recourait à un emprunt national, ou même international — puisqu'aujourd'hui la culture concerne tous les hommes au-delà même des frontières — on recueillerait des sommes qui permettraient non seulement à votre ministère de disposer d'assez d'argent, mais aussi aux collectivités locales d'assumer leurs responsabilités en ce domaine.

Telles sont les quelques réflexions que je voulais faire, et je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir bien voulu leur prêter attention. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Chazelle.

M. René Chazelle. Au terme de cette législature, j'aurais aimé pouvoir vous féliciter, monsieur le ministre des affaires culturelles, de la part plus large prise dans le budget de la nation par les crédits de votre ministère, qui sont la clef de l'accès à la culture pour un plus grand nombre.

Chaque année, j'ai eu l'honneur de prendre la parole pour dénoncer, comme une antienne, la pénurie des moyens d'action mis à votre disposition et cependant, bercant mon optimisme opiniâtre au rythme des « Conquérants » — « Chaque soir rêvant des lendemains épiques » — nos rêves nous invitent davantage à la contemplation d'un musée imaginaire qu'à la réalité que nous révèle dans son indigence les chiffres trop étriqués de votre budget.

J'ai lu avec intérêt l'appréciation qu'émet le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles dans le chapitre « Protection et sauvegarde du patrimoine », lorsqu'il déclare que votre ministère, prenant conscience de la faiblesse des crédits affectés aux monuments historiques et de l'immensité de la tâche, s'orientait vers la stricte sauvegarde, c'est-à-dire la consolidation et la mise hors d'eau de notre patrimoine. Cela veut dire que nous en sommes réduits à faire l'indispensable pour éviter la disparition d'une partie de ce patrimoine dont vous avez, monsieur le ministre, la garde.

Aussi, les crédits affectés au secteur des monuments historiques auront-ils pour objet d'assurer par des moyens provisoires et je cite encore le rapport : « la conservation de tous les édifices classés en attendant qu'il soit possible de procéder à leur véritable restauration ».

Vous avez indiqué les trois mesures qui sont à la base de votre politique de sauvegarde : vote par les assemblées départementales des crédits pour que celles-ci participent plus largement à la sauvegarde des monuments appartenant aux collectivités locales ; bonification de deux points d'intérêt pour les emprunts contractés auprès du Crédit hôtelier par les propriétaires privés de monuments historiques ; espoir enfin que de nombreux mécènes se substitueront à l'action défailante de l'Etat.

Je me demande si vous-même croyez à l'efficacité de ces mesures qui ne sont que des palliatifs et l'aveu d'un renoncement. Vous savez mieux que moi combien les transferts de charges de l'Etat aux collectivités locales ont obéré leur budget. Il faudra beaucoup d'audace, je dirai même de témérité, aux conseillers généraux pour distraire des indispensables charges de voirie, d'adduction d'eau, de déneigement, des crédits pour la sauvegarde de monuments civils, de chapelles, de clochers ; néanmoins, je ne peux m'empêcher de citer mon département, la Haute-Loire, qui, en dépit de la faiblesse de ses ressources — c'est l'honneur de cette assemblée départementale — a su dégager des crédits chaque fois que les vestiges du passé étaient en danger.

Je sais que vous voulez entreprendre un petit nombre d'opérations exemplaires de restauration, mais les crédits d'entretien des monuments historiques n'augmentent que de 2.750.000 francs — ce qui correspond à peu près à la hausse des coûts — alors que le nombre de monuments à sauver est chaque année plus grand. Nous prenons chaque année des retards qui deviennent de plus en plus inquiétants pour notre patrimoine.

Dois-je rappeler encore que les crédits consacrés aux réparations et à la mise hors d'eau progressent d'environ 10 p. 100, ce qui, bon an, mal an, correspond à la hausse des prix ?

Tous ces chiffres doivent être comparés à l'estimation la plus modeste faite par le groupe de travail « Patrimoine national » au moment de l'établissement du VI^e Plan. Il avait jugé que mille millions de francs en cinq ans étaient le seuil incompressible de crédits nécessaires pour la stricte sauvegarde, dans l'immédiat, des monuments menacés.

Nous sommes loin, avec la dotation globale d'environ cent cinquante millions de francs pour 1973, de cette espérance de survie de ces monuments.

Je ferai remarquer qu'il n'existe actuellement aucun inventaire national des bâtiments classés monuments historiques et de ceux inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Je voudrais savoir où en est actuellement le recensement.

Aussi, devant la dégradation accélérée du patrimoine artistique national, l'Etat a-t-il offert aux intéressés la possibilité de payer leurs droits de succession — loi du 31 décembre 1968 — non seulement en espèces mais également en œuvres d'art.

Il me serait agréable de savoir si ces dispositions législatives ont été appliquées et dans quelle mesure.

L'essentiel, cependant, réside actuellement dans le dispositif prévu par l'article 11.3 de la loi de finances de 1965 — article 156-1^{er} ter du code général des impôts.

Les propriétaires d'immeuble classé, inscrit, ou immeuble « agréé » peuvent être autorisés, en vertu de cet article du code général des impôts, à déduire de leur revenu imposable à l'impôt sur le revenu, les frais de réparations et d'entretien des immeubles en cause.

Ainsi, par le truchement de ces dispositions financières, des centaines d'immeubles peuvent, aujourd'hui, être entretenus par leurs propriétaires; la déduction d'impôt se substitue en fait à la subvention généralement inexistante, ou permet, en principe, de se cumuler avec la subvention et d'en majorer ainsi le taux.

Cette réglementation, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1966 n'a pas vieilli, sauf peut-être sur un ou deux points.

Je n'en relèverai qu'un. Il s'agit du sort des frais de visite qui sont imposables, mais sous la condition d'une franchise de dix mille francs lorsque l'immeuble n'a pas de parc et de quinze mille francs lorsque l'immeuble comporte un parc. Il conviendrait, à mon sens, de réadapter ces sommes à l'évolution du coût de la vie et je serai attentif à vos propositions, monsieur le ministre.

Je voudrais également vous demander — mais cette question pourrait aussi bien s'adresser à votre collègue des finances — si l'avantage accordé par l'article 156 ter du code général des impôts n'est pas supprimé par l'administration lorsque ceux qui ont la charge d'une demeure historique ou inscrite à l'inventaire supplémentaire ont été conduits à supporter au cours d'une année des réparations importantes et que la dépense est supérieure au revenu du propriétaire. Il leur est fait application presque systématiquement du barème de l'article 168 du code général des impôts, en application de l'article 180, de sorte que l'avantage qui leur était reconnu est en principe supprimé.

Je livre cette remarque à votre sagacité, en vous demandant si vous n'envisageriez pas d'étaler la déduction de la dépense sur une décennie par exemple ?

J'aurais aimé, monsieur le ministre, évoquer les crédits réservés par le VI^e Plan au département que j'ai l'honneur de représenter. Un grand nombre de communes attendent des subventions pour réparer leurs églises classées ou inscrites. Nombre de propriétaires de demeures historiques attendent en vain, également, ces subventions dont le taux est souvent trop faible, mais je tiens à souligner le dévouement et la compétence de nos services de tutelle en matière de monuments historiques.

Je désirerais en concluant, au terme de cette législature, me demander avec vous ce qu'il faut faire maintenant.

Il faut savoir, une fois pour toutes, si l'Etat acceptera un jour prochain de dégager les crédits nécessaires pour garantir la « qualité de la vie » dont parlait un ancien Premier ministre.

Il faut préparer une véritable « loi de programme des monuments historiques », au lieu de se contenter de prévoir des crédits pour Versailles, Fontainebleau, Chambord ou Royumont. Je vous ai écouté avec intérêt défendre il y a quelques instants la formule selon laquelle il vaut mieux sauver mille monuments pour cinquante ans que cinquante pour mille ans. J'en attends la réalisation concrète.

Il est frappant de constater qu'en 1972, dans la France qu'on dit moderne et évoluée, les deux budgets les plus étriqués sont celui de la justice et celui des affaires culturelles. Ce sont les moins aimés. On peut dès lors s'interroger sur l'avenir d'une civilisation qui ne donne pas à sa justice les moyens de garantir la liberté et à la culture la possibilité d'être le bien de tous, ce Parnasse, ce lieu privilégié où la liberté est synonyme de création, de choix, d'épanouissement. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. Marcus.

M. Claude-Gérard Marcus. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comment ne pas se réjouir de la présentation d'un budget des affaires culturelles en nette progression et qui dépasse le milliard de francs ? Les crédits pour les dépenses de fonctionnement progressent de 19,6 p. 100 contre 13,6 p. 100 dans le budget général, et les autorisations de programme pour les équipements augmentent de 25,3 p. 100 alors que cette progression n'est que de 11,36 p. 100 dans le budget de l'Etat.

Ce budget ne peut que nous donner satisfaction et la vieille querelle du 1 p. 100 du budget général qu'il s'agirait d'attribuer au budget des affaires culturelles me paraît totalement dépassée. En effet, si aux sommes inscrites dans ce budget, qui représente 0,50 p. 100 du budget de la nation, on ajoute les crédits qui seront consacrés à certaines actions culturelles dans les budgets d'autres ministères, le total dépasse largement 1 p. 100 du budget général. Ce pourcentage n'a d'ailleurs que peu de signification et ne saurait être considéré comme un plafond.

Puisque les rapporteurs et les orateurs qui leur ont succédé ont déjà traité de la plupart des problèmes, je ne reviendrai que sur quelques-uns d'entre eux, et d'abord sur ceux qui concernent le théâtre.

Je me réjouis, monsieur le ministre, et je le dis d'autant plus volontiers que je suis député de Paris, de votre décision d'installer le Théâtre national populaire à Villeurbanne. Paris ne doit pas demeurer le centre unique de l'activité théâtrale en France et une impulsion doit être donnée hors de la capitale. Le choix de Villeurbanne me semble judicieux. Nous attendons maintenant le bilan de la nouvelle formule du Théâtre du Palais de Chaillot.

Mais la crise traversée par le Théâtre national populaire avait mis en lumière l'inadaptation d'une certaine forme de théâtre prétendument populaire.

Trop souvent, ses animateurs ont une conception élitiste et fausement populiste, qui satisfait peut-être certains esthètes gauchistes, mais qui fait fuir le public. Au contraire, l'expérience parisienne du Théâtre de la Ville a montré qu'un choix équilibré de pièces de qualité et une bonne organisation des relations avec le public peuvent permettre d'atteindre un coefficient de remplissage record.

A ce propos, M. de la Verpillière, évoquant le Théâtre de l'Est parisien, a souhaité que la ville de Paris lui consacre quelques crédits; je dois dire à cet égard que la ville de Paris ayant consenti un effort considérable en faveur du Théâtre de la Ville, il n'a jamais été envisagé qu'elle prenne en charge le Théâtre de l'Est parisien dont la vocation nationale a toujours été admise.

La situation du théâtre privé demeure préoccupante, inquiétante même. Vous avez dit vous-même, monsieur le ministre, qu'il convenait de modifier l'action menée en sa faveur. Malgré tout, l'effort demeure insuffisant: le montant de la participation au fonds de soutien — 900.000 francs — apparaît encore bien maigre, compte tenu des besoins, malgré sa très forte progression. La crise est grave, d'autant que dans l'ensemble, la création émane beaucoup plus du théâtre privé que du théâtre public.

Il convient de souligner ici la floraison depuis plusieurs années d'une forme originale de spectacle, je veux parler des cafés théâtres ouverts par de jeunes troupes passionnées de théâtre, qui vivent dans des conditions matérielles particulièrement difficiles, mais se vouent aux créations nouvelles.

Une aide officielle est-elle possible dans ce domaine ? En tout état de cause je pense que cet aspect du théâtre ne devrait pas être négligé car tout évolue, même la conception du théâtre privé.

D'autre part, monsieur le ministre, pourriez-vous nous donner quelques précisions sur l'évolution des problèmes de la Comédie-Française et notamment au sujet des grèves qui s'y succèdent ?

En ce qui concerne l'art lyrique, je rappelle que l'année dernière, dans cette enceinte, répondant à une question que je vous avais posée au sujet de la création d'un théâtre national de l'opérette, vous indiquiez que l'opérette avait votre faveur.

Pendant plusieurs années on a pu croire que ce type de spectacle n'était pas apprécié du public ; certains échecs étaient à l'origine de cette impression. Mais depuis quelque temps on constate que l'opérette remporte à nouveau des succès à Paris ; on peut en conclure qu'il existe un public pour ce type de spectacle, à condition que soit opéré un certain dépoussiérage des œuvres.

A mon avis, la création d'un théâtre national de l'opérette est souhaitable, d'autant que la transformation de l'Opéra-Comique interdit désormais la présentation d'opérettes françaises de haute qualité. Mais, monsieur le ministre, vous aviez évoqué, à cet égard, le concours éventuel de la ville de Paris ; je pense quant à moi qu'une telle création devrait se situer au niveau national, car l'art lyrique appartient à la nation et la richesse de son répertoire mérite d'être exploitée et présentée au public.

J'en arrive maintenant au cinéma. M. le rapporteur pour avis a rappelé les difficultés que connaissent les professions artistiques ou proprement industrielles du cinéma. Il a rappelé combien le nombre des plateaux avait diminué et combien leur taux d'utilisation était faible. Les professions techniques du cinéma connaissent un important chômage et indépendamment du nécessaire effort de soutien aux productions françaises, il conviendrait, pour mieux utiliser les plateaux de cinéma et les techniciens, de voir s'il ne serait pas possible de faire tourner en France davantage de productions étrangères. Depuis plusieurs années les producteurs étrangers préfèrent aller tourner à Cinecittà en Italie, ou en Espagne et ils évitent notre pays, pour des raisons très diverses, souvent techniques, mais aussi parce que leurs rapports avec l'administration, qui complice semble-t-il beaucoup les choses, ne sont pas toujours bons.

Cela ne réglerait pas le problème du cinéma français, en lui-même, mais permettrait une meilleure utilisation de nos nombreux techniciens et de nos plateaux de tournage.

J'en viens maintenant à un autre aspect de votre action, qui concerne les expositions.

Je dirai un mot d'une exposition qui a soulevé quelques polémiques, « Expo 72 ».

Il me semble que l'on a mal compris la différence qui existe entre ce que j'appellerai l'utilité de cette exposition et son contenu.

L'utilité, c'est qu'il fallait permettre aux artistes contemporains, qui font des recherches et essaient de trouver, sans contrainte, des formes d'art personnelles, de montrer leurs œuvres au public.

Il y a d'autre part le contenu, c'est-à-dire les œuvres qui ont été exposées. Chacun peut avoir son opinion. Pour ma part, j'estime que l'ensemble était d'une médiocrité effrayante, quand le caractère « canularcesque » ne l'emportait pas. Choix regrettable peut-être, mais qui exprime pourtant les inquiétudes des artistes qui se cherchent. Hélas ! ils donnent souvent l'impression de s'engager dans une voie sans issue.

Cette médiocrité apparaît plus encore lorsqu'on admire les œuvres présentées dans une magnifique exposition, ouverte depuis peu, et dues à l'école de Fontainebleau qui marqua une période de création artistique, extrêmement riche et renouvela presque toutes les formes d'art.

Il est préoccupant pour l'avenir de constater que certains artistes français n'arrivent pas à se défaire de leur propension au canular. Mais il n'en demeure pas moins qu'il faudrait s'efforcer de mieux les aider.

Le contenu de l'art ne relève pas des interventions du Gouvernement.

Vous avez, monsieur le ministre, rappelé votre position sur ce point. Elle est libérale. Il n'y aura pas d'art officiel et je m'en réjouis.

Pour ce qui concerne les musées, je constate malheureusement que les observations que j'avais formulées l'année dernière restent, hélas ! valables pour l'essentiel.

L'inégalité entre les grands et les petits musées demeure. Le Louvre et Versailles attirent le public par centaines de milliers — ils dépassent chaque année le million de visiteurs — alors que des musées d'un grand intérêt, comme celui des monuments français, ou de nombreux autres petits musées attirent très peu de public.

En effet, les musées se vendent mal à l'opinion publique, si je puis dire, parce qu'il n'appartient pas aux conservateurs de musée de faire de la publicité. La direction des musées de France n'est pas dotée, à l'heure actuelle, de ce bureau de relations publiques qui paraît absolument nécessaire pour faire connaître au public les musées qui existent en France.

Lorsque la télévision fait un reportage sur un musée, elle y attire immédiatement, ou à très court délai, le public. Mais si tout le monde connaît le Louvre et Versailles, peu de personnes connaissent le musée de leur propre ville.

Un effort considérable devrait être fait — qui ne serait pas forcément financier, mais plutôt de concertation — pour que certains musées puissent être mieux connus du public. Cette sorte de prime aux grands musées, si intéressants, si passionnants soient-ils, doit disparaître.

Reste valable aussi mon observation concernant la situation extrêmement médiocre, sur le plan matériel, des conservateurs de musée, dont les capacités et la culture sont grandes. Il y a là un problème qui devrait être revu.

Reste encore valable mon observation concernant la photographie de notre patrimoine artistique. On parle toujours de l'inventaire national, mais dans nos grands musées, qu'ils soient nationaux, classés ou contrôlés, de nombreuses œuvres, sinon la plupart, ne sont même pas photographiées. Des crédits sont nécessaires, certes, mais il y a là, peut-être, la priorité des priorités.

Je désire également appeler votre attention, monsieur le ministre, sur une pratique qui étonne l'opinion publique. Il s'agit de la fermeture du musée du Louvre les lundis de Pâques et de Pentecôte. A cette période éminemment touristique, on peut voir devant le musée du Louvre une foule de touristes ébahis de constater que notre plus grand musée est fermé.

Je comprends très bien qu'il se pose des problèmes de personnel. Mais ces problèmes peuvent être réglés de deux manières, en accordant aux gardiens soit des primes spéciales, soit des jours de congés supplémentaires, quitte à fermer le musée deux ou trois jours pendant deux semaines. Je vous demande de faire un effort considérable dans ce domaine.

Le dernier problème que je voudrais évoquer concerne le marché des œuvres d'art.

On ne peut dissocier le rayonnement artistique d'un pays de l'existence d'un marché des œuvres d'art. Je vous remercie, monsieur le ministre, de vous y intéresser, comme vous l'avez montré récemment à la Biennale des antiquaires.

Avant la guerre, Paris était le centre mondial du commerce d'art. Il n'en est, hélas ! plus ainsi. Les raisons en sont multiples, mais très souvent d'ordre fiscal. Par exemple, l'absence de taxe sur les ventes publiques a amené à Londres le marché des grandes ventes publiques qui a peu à peu quitté Paris.

Certains métiers d'art, comme la joaillerie, sont soumis à une taxation tellement élevée que l'exercice de la profession devient de plus en plus difficile et que le marché a été transféré, là aussi, à l'étranger.

En évoquant l'action future, vous avez rappelé vos démarches auprès du ministère de l'éducation nationale pour développer l'enseignement musical à l'école. Elles doivent être poussées encore plus loin.

Je conclurai enfin en évoquant la politique culturelle à mener en faveur du troisième âge.

Jusqu'à présent toute l'action culturelle s'adressait dans son ensemble à la population active de la France. Or le nombre des personnes du troisième âge s'accroît de plus en plus du fait de l'abaissement progressif de l'âge de la retraite et de la prolongation de la durée de vie. On n'a pas l'impression que l'action culturelle tienne suffisamment compte de ce fait. J'avais proposé la création d'un « passeport culturel » pour les personnes âgées leur permettant d'entrer gratuitement, ou avec une réduction, dans les musées et dans certaines salles de spectacle. A plusieurs reprises des assurances m'ont été données mais rien ne s'est matérialisé.

Je me permets, monsieur le ministre, de vous suggérer de réunir une commission d'études dont la mission serait de déterminer l'adaptation de la politique culturelle aux besoins du troisième âge. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Julia.

M. Didier Julia. Monsieur le ministre, je commencerai par m'associer aux propos liminaires du président Palewski pour considérer que ce budget est bon. En effet, les dépenses d'équipement progressent beaucoup plus vite que les dépenses de fonctionnement.

Je tiens ensuite à vous témoigner ma sympathie personnelle en vous priant de croire que les remarques que je vous présenterai un peu sèchement, en raison du temps de parole qui m'est imparti, n'affectent en rien mon approbation de votre politique.

Votre budget reflète l'effort de régionalisation qui a été entrepris en ce qui concerne la musique, par la création de grands orchestres régionaux, les arls lyriques avec l'opéra du Rhin et l'art dramatique maintenant décentralisé en dix-neuf théâtres.

Ma première remarque concernera la situation des théâtres privés de Paris qui bénéficient d'une légère aide de l'Etat sur le fonds d'équipement alors que les théâtres nationaux reçoivent de très gros crédits dont l'Opéra de Paris perçoit la plus grande partie, ce qui est un sujet d'interrogation et d'inquiétude pour l'avenir.

Ma deuxième remarque portera sur le statut des théâtres de banlieue. La nécessité de la transformation du Théâtre de l'Est parisien en établissement public national n'était pas évidente dans la mesure où elle a été plus le fruit de la gestion de ce théâtre que le résultat d'une politique culturelle clairement définie. Car si son répertoire était de bon goût — avec Brecht ou Shakespeare — il est évident qu'il n'avait pas une audience nationale.

Ma troisième remarque concerne l'aide aux théâtres de provinces. Au moment où l'Etat prend l'initiative d'une politique d'aménagement du territoire axée sur le développement des villes moyennes, il serait bon que les théâtres de province soient davantage aidés car on s'aperçoit que la participation des villes de province à l'action culturelle est aujourd'hui beaucoup plus élevée que celle de Paris, qui profite, en outre du prestige des théâtres nationaux.

Ma quatrième remarque portera sur la transformation de l'Opéra-Comique en centre national supérieur d'art lyrique.

Cette décision est bonne, si l'on veut bien oublier qu'elle aura pour conséquence la fermeture de la salle Favart, ce que je ne souhaite pas.

Pour clore ce chapitre, je dirai un mot du Théâtre national du palais de Chaillot, l'ancien Théâtre national populaire. Vous avez bien voulu préciser sa vocation en indiquant qu'il deviendrait un grand centre culturel des créations interdisciplinaires très largement ouvert à un public nombreux et très diversifié.

Je vous signalerai que cette formule a été employée, mot pour mot, pour définir la vocation de l'Odéon après les événements de mai 1968. Mais sa généralité implique aussi son obscurité cependant, si vous voulez dire par là que vous souhaitez au T.N.P. le succès qu'obtient le théâtre de l'Odéon, j'y souscris. Peut-être conviendrait-il de dissiper tout malentendu à ce sujet.

Ce que je viens de dire du théâtre est valable pour la musique. Il serait souhaitable — et ce sera ma sixième remarque — que, dans les villes moyennes, les associations et les écoles de musique qui ont un rayonnement local, départemental ou régional puissent servir d'infrastructure pour la formation musicale scolaire ou extra-scolaire. En effet, malgré les opérations de décentralisation de l'Etat, le manque de professeurs de musique se fait sentir dans les établissements scolaires. Il serait bon que les organismes existants soient reconnus et qu'un titre de reconnaissance les lient au ministère des affaires culturelles afin qu'ils puissent se mettre en rapport avec les établissements scolaires.

Passant de l'art à la pédagogie, j'aurai deux autres questions à poser. Qu'en est-il de la réforme de l'architecture ?

Un premier décret de 1968 a créé des « unités pédagogiques ». Un second décret de 1971 a transformé celles-ci en « instituts ». Il n'en reste pas moins que certains diplômés d'architecte sont reconnus et d'autres pas.

On parle d'une réforme : en quoi consiste-t-elle ?

Le budget prévoit la création de 55 postes d'enseignants et de 5 postes de directeurs d'unité pédagogique. Depuis 1968, on s'est borné à créer de nombreuses unités pédagogiques. Où est la réforme de structure attendue ?

Ma huitième remarque concernera les manufactures nationales. Vous nous avez dit que le problème de fond était réglé, puisque vous avez reconnu la place des manufactures d'Etat dans la vie nationale. Ces conservatoires de l'art français, avez-vous ajouté, sont la condition même du niveau culturel du pays. Je vous signale, cependant, que ces établissements enregistrent une nette perte de substance à cause des difficultés rencontrées dans le recrutement et dans la formation du personnel spécialisé. Même s'il est mineur, le problème des indices n'en est pas moins réel.

Je voudrais vous livrer maintenant quelques considérations à propos des actions de protection et de conservation du patrimoine.

Le bureau des fouilles et antiquités, créé en janvier 1964, comptait au départ trente-cinq directions régionales. Il en comprend aujourd'hui cinquante, y compris celles des départements d'outre-mer.

Les crédits de fonctionnement et d'équipement sont en augmentation. Il n'en reste pas moins que la situation de la recherche et de la protection des sites archéologiques est dramatique. Sur cinquante directeurs régionaux, trois ou quatre seulement exercent leur activité à temps plein. Les autres assument ces responsabilités moyennant des indemnités de misère. Il faudrait que chaque directeur puisse disposer d'un assistant, d'un agent technique et d'une secrétaire à temps plein.

Il est choquant de constater qu'un quart de la dotation du service des fouilles et antiquités est consacré au versement d'indemnités de retard aux entreprises de travaux publics chargées, par exemple, de la réalisation d'un parc de stationnement sous le parvis de Notre-Dame de Paris ou d'un tunnel sous la place de la Bourse, à Marseille. Certes, les sommes ainsi dépensées ont permis de sauver des sites archéologiques extraordinaires, mais il ne s'agit pas d'une action de conservation ou de consolidation à proprement parler.

Monsieur le ministre, vous avez dit qu'il valait mieux sauver mille monuments pour cinquante ans que cinquante monuments pour mille ans. C'est une action identique que je vous demande en faveur de l'archéologie, car au rythme où sont effectués les travaux de creusement du sol en France, du fait de l'expansion économique, dans dix ou vingt ans la plupart de nos richesses archéologiques auront disparu sous les bulldozers.

En ce qui concerne la protection des monuments historiques, je vous poserai une question précise. Je m'aperçois que l'une de nos plus belles églises du XIII^e siècle, celle d'Egreville, qui figure sur tous les dépliants touristiques régionaux et parfois même nationaux, est dans l'incapacité de remplacer une cloche cassée qui date du temps de Napoléon. Un ré bémol majeur qui enveloppe la campagne d'un angeus pastoral et divinatoire fait partie de la vie de nos villages ruraux. Aucun organisme, ni le service des bâtiments de France ni le département, ne permet à la commune d'obtenir un prêt bonifié.

Le projet d'une cité interministérielle des archives, annoncée depuis plus de cinq ans par le ministre des affaires culturelles, reçoit enfin une première dotation de six millions. Je voudrais savoir, car cela ne figure pas dans le fascicule budgétaire, quel sera le nombre d'emplois permettant à ce service de fonctionner et d'assurer une tâche d'intérêt national.

Enfin, monsieur le ministre, quelle affectation comptez-vous donner aux vastes locaux du quartier Henri-IV, au palais de Fontainebleau, naguère occupés par l'état-major de l'O.T.A.N. ? Un projet de regroupement des musées municipaux vous a été soumis. Pourriez-vous, à propos de cette réalisation à mes yeux très importante, préciser une date et un échéancier ?

Ma conclusion sera politique.

Vous n'êtes pas, monsieur le ministre, grâce au ciel, le ministre du beau et vous ne prétendez pas énoncer les critères du sublime, aussi bien mon intervention ne s'est-elle pas située sur les sommets élevés de l'art. Vous n'êtes pas non plus le ministre qui aurait permis de porter la discussion sur la liberté de l'art en France ni sur la vocation populaire de la diffusion culturelle.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Julia.

M. Didier Julia. Je conclus, monsieur le président.

Le problème de la liberté de l'art et de ses rapports avec l'Etat ne se pose que dans certains types de société ou de régime qui ne sont pas les nôtres. Depuis le philosophe Lukacs jusqu'à Garaudy aujourd'hui on s'aperçoit que l'art perd sa dimension prophétique précisément dans le type de société où le communautaire tourne au totalitaire. Alors, la solution ne peut exister que dans le futur.

Grâce à vous, monsieur le ministre, ce futur est déjà présent pour nous. La liberté de l'art est incontestable, l'Etat ne jouant qu'un rôle de tutelle et d'aide à la diffusion. C'est pour que ce présent demeure que nous sommes, quant à nous, résolus à nous battre bientôt. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et sur divers bancs.)

M. le président. Je demande aux orateurs de respecter leur temps de parole, faute de quoi nous ne pourrions terminer l'examen de ce budget ce matin.

La parole est à M. Mainguy.

M. Paul Mainguy. Monsieur le ministre, je voudrais vous parler d'une région méconnue : la banlieue parisienne. (Sourires.)

Celle-ci vit dans la pénombre de la ville-lumière et doit compter sur ses propres ressources pour obtenir un minimum d'équipement culturel. Cette région est pourtant extrêmement peuplée. Le seul département des Hauts-de-Seine, avec ses 1.400.000 habitants, constitue le troisième département français et les villes de plus de 50.000 habitants sont nombreuses autour de Paris.

Les banlieusards travaillent pour la plupart à Paris ou dans d'autres banlieues. Lorsqu'ils rentrent chez eux, le soir, ils sont trop fatigués pour faire, en sens inverse, le trajet qui vient de leur prendre tant de temps et renoncent à profiter des facilités culturelles de la capitale. Comme ils ne sont pas des analphabètes et qu'ils ont, autant que d'autres, le goût de la culture, ils cherchent sur place ce dont ils ont besoin.

Nous assistons ainsi à la naissance de manifestations culturelles très diverses.

Le théâtre, d'abord. Beaucoup de communes ont créé ou aménagé des salles de spectacles et en ont concédé la direction à des animateurs. Ceux-ci, au début, se sont efforcés d'attirer vers le théâtre les ouvriers et les employés, qui sont censés peupler la zone suburbaine, afin d'élever leur niveau intellectuel. Leur réussite a été variable. Les œuvres proposées, résolument modernes, étaient trop souvent lugubres, alors que les spectateurs, après une dure journée de travail, méritaient au contraire un délassement légitime. Depuis quelque temps, cependant, on semble se rendre compte que le rire, aussi, est culturel et qu'il est de toute façon nécessaire à l'homme.

La musique, de son côté, connaît un développement légitime. Les grandes associations symphoniques parisiennes viennent donner régulièrement des concerts en banlieue. Le succès a récompensé cette initiative, puisque le coefficient de remplissage des salles est de 100 p. 100, alors qu'il n'est que de 50 à 70 p. 100 à Paris. Dans le même temps, l'enseignement de la musique se développe activement, ainsi qu'en témoigne la création de nombreuses écoles ou conservatoires municipaux.

Les arts plastiques ne sont pas oubliés non plus. Chaque ville de banlieue veut avoir son salon. Au début, celui-ci ne rassemble que des peintres du dimanche. Puis, au fil des années, le jury d'admission devient plus sévère et le même salon qui, à l'origine, était un peu folklorique, devient aujourd'hui parfaitement valable.

Si nous y ajoutons le développement remarquable du musée de l'Île-de-France, nous voyons que la banlieue parisienne est une région riche en réalisations culturelles. Il n'est pas mauvais qu'on la mette un peu à l'honneur afin qu'elle ne soit pas oubliée par les services de votre ministère. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Carpentier.

M. Georges Carpentier. Monsieur le ministre, il est bien évident que je ne peux, en cinq minutes, aborder l'ensemble des problèmes dont traite votre budget. Je me bornerai donc à appeler votre attention sur certains d'entre eux, en souhaitant que vous preniez l'initiative d'un grand débat sur l'ensemble de la politique culturelle, débat au cours duquel nous pourrions nous exprimer à loisir.

Le long passé artistique de la France, la place éminente qu'elle a tenue dans les arts et dans les lettres méritent mieux que cette discussion rapide, qui passera presque inaperçue, et que la pauvreté de votre budget. Est-ce un signe des temps ?

Oublions-nous que ce qui fait la grandeur d'un pays, c'est le soin vigilant qu'il apporte à maintenir l'héritage qu'il a reçu, à le préserver et à le transmettre ? S'il en était ainsi, ce serait dramatique.

Votre budget, monsieur le ministre, est douloureusement dérisoire. M. le rapporteur et vous-même avez cité les pourcentages d'accroissement de vos crédits, mais une augmentation par rapport à pas grand-chose n'a pas grande signification. Nous sommes encore loin de ce 1 p. 100 du budget général, taux qui, en tout état de cause, serait encore insuffisant.

Mais les crédits dont vous disposez sont-ils, au moins, judicieusement utilisés ? Car il est bien évident que plus la pénurie est grande plus on doit la répartir à bon escient. Je me placerai au point de vue du théâtre pour répondre à cette question.

Si l'on admet que l'art, quelles qu'en soient les manifestations, suppose la liberté de création et d'expression, il faut lui donner tous les moyens de s'exprimer et de toucher les couches les plus larges de la population. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

A cet égard, je pense qu'il y a un déséquilibre grave entre les théâtres subventionnés et les théâtres privés. Entendons-nous bien ! Il n'est pas question un seul instant de mettre en cause la Comédie-Française ou l'Odéon, qui ont droit à toute notre admiration pour la qualité de leurs spectacles. Je pense aux subventions attribuées à des compagnies, à des maisons de la culture et qui, trop souvent, servent uniquement à des expériences en vase clos ne touchant que quelques initiés, ou à des responsables qui font de l'originalité, de la singularité ou de l'obstination dans une démarche intellectuelle étroite leur règle d'or, avec d'autant plus de détachement qu'ils n'ont, dans leur entreprise, aucune responsabilité financière. Jouer pour son propre plaisir, pour celui d'un cénacle restreint mérite-t-il un tel effort de l'Etat ?

Dans le même temps, le théâtre privé souffre, alors même que M. Boisdé déclare dans son rapport que le ministre ne doit pas oublier, que « le rôle de « découvreur » du théâtre privé reste irremplaçable et que, de Claudel à Ionesco, c'est par lui qu'ont été révélés la quasi-totalité des grands auteurs dramatiques ».

Il souffre parce qu'il est accablé de charges sociales et qu'il n'est pas aidé en fonction du rôle qu'il joue auprès du grand public.

Monsieur le ministre, vaut-il mieux subventionner des fauteuils vides plutôt que de subventionner des fauteuils occupés ? Les subventions sont mal utilisées dès l'instant où elles permettent à une minorité de gens qui, très souvent, pourraient payer leur place au prix le plus élevé, d'assister à des spectacles que déserte le grand public parce qu'il ne se sent pas concerné.

On a dit que Molière jugeait des effets comiques de ses pièces en les soumettant à l'épreuve des réactions de sa servante. Quel bel exemple dont nombre d'auteurs et de metteurs en scène devraient s'inspirer.

Sans doute, d'aucuns pourraient craindre que le théâtre de recherche ne soit désormais condamné. Pas du tout. Il doit avoir sa place et il doit être aidé. Je suis persuadé, d'ailleurs, que les directeurs de théâtres privés, parallèlement au secteur subventionné, prendraient certains risques s'ils étaient assurés de recevoir, dans ce domaine, une aide substantielle de l'Etat.

Monsieur le ministre, donnez au fonds de soutien les moyens de jouer pleinement son rôle. Vous multipliez ainsi les chances données aux jeunes auteurs et permettez le renouveau nécessaire de la production théâtrale.

Si j'ai tellement insisté sur ce point, c'est parce que la moitié des théâtres parisiens — et ceux de province sont encore plus mal lotis — sont dans une situation financière très inconfortable, pour ne pas dire critique. En effet, alors que durant tout le dernier demi-siècle nos œuvres ont été jouées partout à l'étranger, aujourd'hui, à quelques exceptions près, elles ne sont plus exportées. Fait plus grave, se sont celles d'auteurs étrangers, de plus en plus nombreuses, qui sont présentées chez nous.

Tel est le souci qui a inspiré mes observations. Je souhaiterais que vous n'y soyez pas insensible.

J'aurais voulu vous parler également de la situation des théâtres lyriques, des musées, de la protection des sites, etc. C'est pourquoi je reviens sur la suggestion que je vous ai faite au début de mon propos en vous demandant d'instaurer un grand débat sur l'ensemble de ces problèmes. En conclusion, je dirai que la France ne tient plus le rôle qui a été le sien dans le domaine culturel. Elle vit surtout sur un héritage que nous ne savons d'ailleurs pas toujours protéger ni entretenir. Ce n'est pas votre budget qui permettra à notre pays de redevenir ce phare et ce pôle qu'il a été pendant longtemps pour le monde entier. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Bizet.

M. Emile Bizet. Monsieur le ministre, j'entends vous exposer quelques problèmes qui appellent des solutions urgentes.

D'abord, je voudrais attirer votre attention sur le fait que les instruments de musique et le matériel indispensable aux élèves désirent acquérir une culture musicale sont actuellement assujettis à la taxe à la valeur ajoutée au taux de 23 p. 100. Cela oblige les familles à s'imposer des sacrifices financiers importants pour permettre à leurs enfants d'accéder à une culture artistique.

Je pense que les instruments et les partitions de musique devraient être considérés comme matériel d'enseignement et assujettis au taux de T.V.A. correspondant.

Les groupes folkloriques et les sociétés musicales devraient bénéficier du même avantage. Je souhaite aussi qu'une aide importante leur soit accordée pour leur permettre de continuer à animer la vie de nos villes et de nos villages, tout en procurant à notre jeunesse une saine distraction et en développant leur culture.

Par ailleurs, les orchestres conventionnés devraient être beaucoup plus nombreux. N'est-ce pas, en effet, le meilleur moyen d'assurer un développement efficace de la culture musicale ?

Enfin, monsieur le ministre, je vous parlerai du Mont-Saint-Michel. Des travaux doivent être entrepris de toute urgence si nous voulons sauvegarder ce monument dont vous savez l'attrait, tant sur le plan national que sur le plan international. En plus des travaux de restauration de l'abbaye, il convient de songer aux tours et aux remparts qui se dégradent rapidement. Il faut inclure ces travaux dans un plan de restauration générale de ce haut lieu et assurer très vite leur financement. Des travaux d'assainissement sont en projet depuis longtemps. Ils ne doivent pas tarder davantage. Leur réalisation, très difficile, suppose une aide exceptionnelle.

Enfin, monsieur le ministre, l'ensablement de la baie du Mont-Saint-Michel nous inquiète tous. Je souhaite qu'au terme des études en cours des moyens importants soient mis en œuvre pour conserver au Mont-Saint-Michel son caractère insulaire.

Je sais que ces problèmes d'assainissement et de lutte contre l'ensablement ne relèvent pas entièrement de votre ministère. Je vous demande donc d'intervenir auprès de M. le ministre de l'équipement pour lui signaler une fois de plus leur urgence.

Monsieur le ministre, vous avez, j'en suis persuadé, la volonté d'apporter une solution à ces quelques problèmes que je me devais de porter à votre attention. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Gorse.

M. Georges Gorse. Monsieur le ministre, l'heure tardive me dispensera de vous exprimer à mon tour une sympathie qui, de toute manière, vous est acquise.

L'intérêt de la discussion de votre budget, c'est qu'elle nous permet, enfin ! de poser ici des questions d'une remarquable actualité. Ma première question sera d'ailleurs la plus inaccoutumée de toutes, puisqu'elle touche à l'archéologie. Mais, vous le savez comme moi-même, l'archéologie n'intéresse plus seulement les savants austères : elle passionne aujourd'hui de nombreux jeunes gens qui lui sacrifient très souvent leurs vacances.

Il est bon, surtout en période préélectorale, de rappeler, comme le faisait Montherlant, que ce qui sépare les civilisations victorieuses des civilisations vaincues, c'est, en stratigraphie, quelques dizaines de centimètres de poussière.

Mais est-ce bien à vous, monsieur le ministre, que je dois m'adresser ? C'est précisément cette incertitude qui fait l'objet de ma question.

En effet, la recherche archéologique, bien que financée entièrement par l'Etat, s'effectue dans des conditions empiriques.

Nos trois institutions les plus anciennes et les plus illustres, l'Ecole de Rome, l'Ecole d'Athènes et l'Institut du Caire, relèvent de la compétence du ministre de l'éducation nationale. Nos autres missions archéologiques à l'étranger, telles que les instituts d'Istanbul et de Beyrouth, l'Ecole de Jérusalem, les délégations d'Iran et d'Afghanistan, et bien d'autres missions, dépendent du ministère des affaires étrangères.

Les circonscriptions archéologiques du territoire français relèvent de votre autorité. J'ajoute que diverses missions dépendent directement du Centre national de la recherche scientifique qui subventionne, en outre, la plupart des organismes archéologiques, quelle que soit leur autorité de tutelle.

C'est dire que cette structure administrative et financière, fruit de circonstances purement historiques, ne correspond guère à une division rationnelle du travail !

Il en résulte une absence presque complète de coordination. Tout se passe comme s'il n'existait, ni à court terme, dans le cadre des budgets annuels, ni à long terme, dans le cadre de plans qui pourraient être triennaux ou quadriennaux, de programme concerté de la recherche archéologique en France et hors de France, établissant un ordre d'urgence des travaux, délimitant la compétence et le champ d'action géographique et chronologique des diverses institutions, prévoyant les grandes lignes de leur développement, voire leur transformation ou de nouvelles créations, prévoyant aussi le recrutement et l'emploi de personnels qualifiés, réglant enfin de façon équilibrée et rationnelle la gestion des fonds affectés à la recherche archéologique française dans son ensemble.

Les archéologues, monsieur le ministre, sont gens patients et généralement résignés. Il leur est arrivé, cependant, de protester contre cet état de choses et de suggérer des mesures propres à y remédier.

Je ne puis, évidemment, dans le cadre de cette intervention, faire mieux qu'évoquer, parmi les solutions proposées, celle de l'institution d'un institut français d'archéologie, organisme national qui pourrait être chargé de diriger et de coordonner toutes les activités archéologiques. Nous pourrions en reparler, le cas échéant, et je suis prêt à déposer, à cet égard, une proposition de loi.

Mais j'estime que c'est à votre ministère, qui possède tous les éléments d'appréciation, qu'il appartient d'examiner l'opportunité d'une création de ce genre. En accord avec ses collègues de l'éducation nationale et des affaires étrangères, je ne doute pas que le ministre chargé des affaires culturelles puisse jouer un rôle déterminant dans la recherche d'une meilleure coordination de nos efforts.

En deuxième lieu, je tiens à vous féliciter, d'une façon générale, pour l'action remarquable que mène votre département ministériel pour développer en France l'éducation musicale et pour rendre sa place à la musique.

Puissiez-vous, tout de même, vous pencher sur la très difficile question des enseignements spéciaux dans les écoles primaires, et notamment celui de la musique, dont la disparition risque de porter préjudice à votre effort !

Plus particulièrement, et après d'autres orateurs, je tiens à vous apporter mon appui sur la question très controversée du budget des théâtres lyriques nationaux, et en particulier de l'Opéra de Paris.

Vous n'avez guère été, ce matin, « accroché » sur ce sujet. Mais le moins qu'on puisse dire c'est que, depuis quelque temps, les sons d'une flûte enchantée n'ont pas toujours sifflé à vos oreilles : c'était plutôt le roulement d'une chevauchée de walkyries revendicatives et contradictoires.

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. Georges Gorse. Nous voulons espérer, monsieur le ministre, que tous ceux qui collaborent à l'œuvre lyrique et qui ont retrouvé une raison, le cadre et les moyens d'un travail fécond voudront bien accorder tout leur talent et tous leurs efforts au succès du redressement en cours.

De ce point de vue, nous vous remercions d'avoir poursuivi et accentué ce renouvellement de l'art lyrique qu'avait engagé votre prédécesseur, Edmond Michelet.

Chacun le sait, tout était à refaire, depuis la scène et la fosse d'orchestre jusqu'au fonctionnement et aux structures administratives de l'Opéra de Paris. Tout est en train d'être refait.

Cela coûte cher, et votre projet de budget en porte la trace. Mais la question est simple : veut-on édifier un grand Opéra ou renonçons-nous à le faire ? Si l'on choisit la première voie, il faut en prendre les moyens, se dégager de la médiocrité, renoncer à la politique des bouts de ficelle et de l'empirisme désorganisateur. Evidemment, les cachets d'artistes de renommée mondiale, ceux d'un animateur de grand talent représentent une charge dont nous sommes bien conscients.

Il en va de même pour l'Orchestre de Paris et son chef principal, car, là aussi, vous avez choisi la qualité. Certains des arguments insidieusement avancés pour dénigrer le choix du futur administrateur de la R.T.L.N. évoquent de singulières réminiscences : les amateurs d'art lyrique devront-ils, à leur tour, défiler en criant : « Nous sommes tous des Juifs allemands... ou suisses » ?

Ce qui est important, pour nous, c'est que la France se dote d'un grand Opéra, de rayonnement international.

Cette action ne saurait, de toute manière, être assimilée à une politique dite de « vedettariat ». Nous vous remercions d'avoir orienté vos efforts dans le sens d'un travail en profondeur.

Il y a quelques années, l'infrastructure était bien désuète, parfois inexistante, souvent mal utilisée. Ainsi les ateliers Berthier, les plus vastes d'Europe, étaient-ils démunis de tout : on est en train d'en faire l'atelier d'opéra le plus moderne et le plus complet d'Europe. Nous ne vous ménagerons donc pas, monsieur le ministre, les crédits que vous demandez.

Puis en finir avec le domaine musical, je voudrais, d'un mot, soutenir une initiative que certains jugeront bien anecdotique mais que je crois importante.

Je sais que vous avez envisagé la création d'un centre national d'étude théorique et pratique du chant grégorien, qui pourrait être un creuset d'études scientifiques de la musique ancienne, doublé d'une chorale permanente d'hommes et d'enfants et d'un lieu privilégié pour l'audition de concerts de musique religieuse.

En effet, si, dans les années qui viennent, un tel projet n'était pas mis en œuvre, la musique religieuse ancienne risquerait d'être définitivement perdue.

Or le chant grégorien est un point d'arrivée et un point de départ essentiel. Vers lui convergent toutes les musiques anciennes — syriaque, hébraïque, byzantine — et il est la source de toute la musique occidentale. Il s'agit donc d'un capital culturel fondamental : le perdre serait aussi absurde que de laisser s'écrouler nos églises romanes, qui sont à l'œil ce qu'il est à l'oreille.

Monsieur le ministre, je voudrais enfin, après d'autres intervenants, vous poser une question un peu moins inactuelle et vous parler un peu du théâtre.

J'ai écouté très attentivement ce que vous avez dit et j'ai noté que vous repreniez l'affirmation selon laquelle il n'existe pas d'art officiel en France.

Je suis un peu moins affirmatif quand je vois ce qui se passe dans la pratique.

C'est pourquoi, dans un esprit tout différent de celui qui animait M. Leroy, je pose la question : existe-t-il une doctrine officielle du théâtre ?

Tout se passe en effet, comme s'il y avait une doctrine, non pas seulement d'organisation et de soutien pour le bon usage de l'art dramatique, ce qui est légitime, et du rôle des organismes responsables, mais une doctrine d'art, au privilège d'un certain art.

Ce qui est paradoxal, c'est qu'elle procède non pas d'un parti pris esthétique ou d'une philosophie politique, mais de l'entraînement des pratiques. Ce qui est dangereux, c'est que, par ces choix et leurs exclusives conséquentes, elle aboutit à un dirigisme aux effets constatables et néfastes.

On l'a rappelé tout à l'heure, il s'est produit, dans les maisons de la culture et dans les théâtres régionaux, un glissement de la notion de théâtre vers l'acception exclusive de « théâtre populaire », s'identifiant finalement au « théâtre politique ».

Je ne veux pas rappeler le manifeste de Villeurbanne, que vingt-trois représentants de la culture et des théâtres populaires régionaux ont signé le 29 mai 1968, affirmant la nécessité d'une « politisation du théâtre ».

En effet, monsieur le ministre, je ne pense pas qu'en faisant de Villeurbanne le centre du rayonnement du nouveau T.N.P. vous avez voulu exalter symboliquement le souvenir de ces embrasements culturels !

Il n'en reste pas moins que ce qui règne partout, c'est une sorte de conformisme de l'avant-garde. Cette avant-garde, avec un ensemble d'une remarquable cohérence, est de contestation, de dérision et de transgression, et cela qu'il s'agisse d'œuvres nouvelles ou de chefs-d'œuvre classiques du répertoire, de Molière ou de Shakespeare, de Ruzante ou de Labiche, revus et corrigés par une « interprétation dialectique de l'Histoire » à sens unique.

Cette école de re-lecture n'est certes pas propre à la France. Elle est digne d'intérêt, parfaitement fondée par d'excellents théoriciens. Mais elle donne lieu — et à une forte majorité — à des présentations d'une grande indigence de pensée et de forme, qui finissent par lasser les meilleures volontés, les spectateurs se laissant malaisément réduire au simple rôle de sectateurs.

Que les théâtres populaires de décentralisation ne touchent que de 2 à 7 p. 100 d'ouvriers, on ne saurait en faire grief à leurs animateurs, dont les efforts sont considérables pour atteindre de nouveaux publics, mais peut-être convient-il d'incriminer ce conformisme d'un nouveau genre.

C'est pourtant cela, monsieur le ministre, que l'on propose comme modèle type, généralisé, institutionnalisé, que l'on soutient parce que ses représentants marquants appartiennent aux structures officielles de l'action culturelle et des théâtres régionaux, parce qu'il y a neuf maisons de la culture à soutenir, sans compter celles qui sont en projet, près de vingt centres « d'animation culturelle » et des « missions d'étude et de préanimation », et qu'il faut assurer le succès de l'entreprise en France, et même à l'étranger, où elle a un privilège d'exportation.

Après quoi on voit de bons esprits se lamenter, disant : « Nous n'avons que cela, et il n'y a pas d'hommes ! » Il n'y a que cela, en effet, car c'est cela qui est consacré ; et il n'y a pas d'hommes, en effet, parce que les autres n'ont pas leur place.

Je n'entrerais pas, car je n'en ai pas le temps, dans le détail de l'analyse. Il y aurait beaucoup à dire, sans doute, sur la très prosaïque question financière.

On peut s'étonner lorsqu'on apprend qu'un spectacle, en province, à côté, l'an dernier, 46 millions anciens de frais de montage.

M. Pierre Mauger. C'est scandaleux !

M. Georges Gorse. Les laudateurs habituels du metteur en scène, un peu déçus cette fois, ont vanté la beauté plastique des dispositifs scéniques.

Quand on compare de tels chiffres à l'aide maigrichonne que — malgré votre effort pour l'augmenter — l'on consent au théâtre privé, on aurait tort d'accabler celui-ci de tant de sarcasmes en oubliant ce qu'il a apporté d'auteurs, de nouveautés et de talents.

Il en va de même pour les constructions et les équipements. Tout n'est pas arrêté, aujourd'hui, en matière d'architecture théâtrale.

Ainsi, l'Odéon reçoit un jour le metteur en scène Grotovski. Celui-ci fait baisser le rideau de fer, néglige la salle qu'il n'utilise pas, et installe acteurs et spectateurs sur la scène. Après, c'est le tour du metteur en scène Ronconi : il fait baisser le rideau de fer, néglige la scène qu'il n'utilise pas et installe son dispositif dans la salle débarrassée de ses fauteuils d'orchestre.

Domage qu'ils ne se soient pas trouvés ensemble ! L'Odéon aurait ainsi atteint son plafond de rendement, par le plein usage des deux côtés du rideau de fer. A moins que, par leurs efforts conjoints et de signes contraires, ils n'eussent apporté la preuve de l'inutilité et de la salle et de la scène ! (Sourires.)

C'est d'ailleurs ce qui se passe : on va maintenant dans les hangars des cartoucheries et dans les halls des gares.

Tout cela est fort bien, mais, s'il en est ainsi, on n'impose pas à grands renforts de milliards ce qui se révèle n'avoir ni sa dramaturgie ni son metteur en scène. Quand on construisait des scènes pour Rheinhardt, c'était Rheinhardt !

Je n'insiste pas, ne voulant décourager aucune initiative ni prendre parti pour aucune formule. Je souhaite simplement qu'aucune formule ne reçoive de privilège. Or il est évident qu'il y a une sorte de privilège.

Maisons de la culture, centres et théâtres régionaux forment bien un corps, avec un esprit de corps. On y entre un peu comme dans les douanes ou dans les P.T.T. On s'y déplace, on y prend des grades à l'ancienneté ou au choix.

Tout s'organise dans le sens de ces « supermarchés » du théâtre qui provoquaient, il y a quelques années, l'ironie de Paolo Grassi, alors directeur du Piccolo Teatro de Milan, alarmé non seulement par les risques « de conditionnement du théâtre par des moyens politiques », mais encore par le mouvement général qui se dessine « pour placer l'organisation au-dessus de la liberté du théâtre ».

Plus récemment, au cours d'un colloque à Helsinki, Eugène Ionesco exprimait des vœux et des craintes semblables.

Certes, il ne faut ni diminuer ni ralentir l'effort de décentralisation culturelle. Il ne faut pas porter atteinte au libre droit d'expression du créateur. Mais il serait fâcheux de se laisser entraîner dans quelque engrenage donnant, en fin de compte, un exorbitant privilège d'Etat à un certain concept d'art, en quoi ne se résume pas forcément le meilleur de la recherche et de la création.

Monsieur le président, je vous remercie de votre patience. J'en ai terminé.

Nous vous faisons confiance, monsieur le ministre. Votre projet de budget nous satisfait, ou, plus exactement, commence à nous satisfaire. Vous l'avez dit, c'est un budget d'espoir. Et votre ministère est de ceux qui ont avec eux, pour en revenir à Verdi, la « force du destin ». (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

(M. Jean Delachenal, vice-président, remplace M. Daniel Benoist au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. JEAN DELACHENAL,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires culturelles.

M. le ministre des affaires culturelles. Mesdames, messieurs, en écoutant les observations qui viennent d'être présentées, et à quelques nuances près, j'ai surtout senti un accord sur le sens de l'action, s'il peut y avoir désaccord ou divergence sur les moyens de l'action.

M. Leroy a fait, si j'ose dire, un aveu — « l'aveu » — en indiquant, pour conclure, quel était, à l'égard de la culture, le programme commun de la gauche. Il ne m'en voudra donc pas si je note que la coloration qu'il a donnée, les mesures particulières qu'il a suggérées, ne retiennent que secondairement mon attention.

Je dirai simplement que la conception fondamentale que nous avons de la culture est différente.

Le choix que M. Leroy fait n'est d'ailleurs nulle part appliqué dans les régimes qui ont sa faveur. Je pense donc qu'il faut le laisser dans son illusion et tirer, quant à nous, les leçons de l'expérience qu'il oublie. Cependant, une raison fondamentale peut nous séparer en ce qui concerne le type de société qu'il veut et celui dont je rêve : c'est la notion de liberté. Je la crois indivisible. Par conséquent, je comprends très bien que, dans les régimes de ce type, on ne puisse admettre une liberté pour le créateur, parce qu'il risque d'y avoir contagion ou mise en cause du régime lui-même : on sait où cela commence, mais on ne sait pas où cela finit.

Il y a tout de même, dans l'intervention de M. Leroy, deux points que je voudrais rectifier, car j'y ai relevé une erreur, qui est sûrement involontaire de sa part.

A propos de l'amélioration entreprise en faveur de certains théâtres parisiens, il a prétendu que les moyens de financement en étaient en quelque sorte prélevés sur les crédits réservés à la décentralisation.

Au chapitre 43-23, les crédits relatifs au théâtre décentralisé ont augmenté de 3,9 millions de francs, tandis que ceux qui sont affectés à la musique se sont accrus de 4,6 millions de francs.

Il semble donc, d'après ces chiffres, que l'affirmation avancée par M. Leroy était due à une mauvaise information.

La seconde rectification que je veux faire vise non pas des chiffres, mais certains propos que M. Leroy a tenus en interprétant une déclaration de M. Pompidou.

Quiconque a lu les textes ne saurait confier à M. Leroy, à cet égard, ni le soin de les interpréter en public ni celui de respecter l'esprit qui les a animés et la lettre qui les a transcrits. Ses propos sont abusifs ; comme on dit en matière de presse, le lecteur rectifiera de lui-même.

Ce que nous avons voulu, le Président de la République et moi-même — mais bien modestement en ce qui me concerne — c'est mettre en avant une idée, une conception, sans qu'elle soit forcément partagée. On peut même, monsieur Leroy, voir dans cette idée une certaine conception politique fondamentale. Je souhaite en effet que des gens ne pensent pas comme moi, en art, mais aussi, plus généralement, en politique. Ce sera la preuve que nous sommes encore en liberté. Mais peut-être n'est-ce pas votre opinion.

M. Palewski, auquel je répondrai par écrit sur certains points particuliers, s'est soucié avec raison des charges qui incombent aux collectivités locales.

L'expérience que j'ai depuis deux ans me prouve que les communes qui prennent le plus d'initiatives pour retrouver leur âme dans la pierre et pour essayer de sauver le passé sont également celles qui font preuve de plus d'élan dans la préparation de leur avenir. Leur souci du passé est un signe de leur volonté de renouvellement.

J'ai retenu, monsieur Palewski, votre suggestion de placer des sculptures modernes le long des autoroutes. Mais des recherches sont à faire en ce domaine. *A priori*, l'idée est bonne.

J'ai été sensible également à vos paroles sur les îlots opérationnels, notamment à l'exemple que vous avez cité de la tour de Villeneuve-lès-Avignon. En effet, il faut voir plus loin et considérer les choses, non en soi, mais par rapport au reste. Une construction isolée n'a pas de valeur propre ; elle n'en prend qu'en s'insérant dans un ensemble.

Enfin, vous avez suggéré la mise en place de commissions départementales d'animation. Plusieurs départements — dont celui où j'ai été élu — en possèdent déjà. Cette solution, qui répond à un besoin d'initiative locale, doit être encouragée.

Monsieur Chazelle, vous avez mentionné la faiblesse des crédits du ministère des affaires culturelles. Certes, ils sont toujours insuffisants ; mais leur progression de 26 p. 100 dans le budget de 1972 et de 27 p. 100 dans le budget pour 1973 n'en constitue pas moins un progrès incontestable.

Au sujet des monuments historiques, comme M. Leroy, vous avez commis une légère erreur d'interprétation. Lorsque j'ai souhaité que les départements viennent en aide à la sauvegarde des monuments historiques par une contribution volontaire, il n'y avait dans mon esprit aucune idée de transfert de charges et il n'est pas question de réduire la participation de l'Etat, qui s'élève à 50 p. 100. Je suggérais simplement que les communes soient déchargées de la moitié de leur participation par les départements qui — mon expérience personnelle me permet de le dire — peuvent fournir cet effort.

Concernant ces mêmes monuments historiques, si je rectifie deux chiffres que vous avez cités — en fait, les crédits de fonctionnement augmentent de 9 millions de francs et les crédits d'équipement de 12 millions — en revanche je retiens votre suggestion d'accélérer leur recensement. En effet, avant de les préserver, il faut les recenser.

A cet égard, un inventaire général des richesses artistiques a été décidé et a déjà été mis en application dans plusieurs cantons de France. Certes, il est lent. Les Allemands ont mis cent cinquante ans à faire le leur ; j'espère que nous irons plus vite. Cependant, un travail préalable de reconnaissance doit être effectué et, croyez-moi, je m'y applique.

Sur la plupart des questions d'ordre fiscal que vous m'avez posées, je vous demande un temps de réflexion avant de répondre. En ce qui concerne la remise d'objets d'art comme paiement de droits de mutation ou de succession, je vous réponds que cette mesure a effectivement trouvé son application depuis presque un an. Ainsi, c'est par le biais d'une succession dont les droits ont été réglés de cette façon qu'un très beau Fragonard est entré au Louvre.

M. Marcus m'a posé plusieurs questions. L'une concerne la Comédie-Française et je veux y répondre assez longuement.

Des grèves surprises du personnel technique s'y déroulent, si j'ose dire, presque régulièrement depuis le 13 octobre dernier. Au début de l'année, l'administration du théâtre avait arrêté les représentations à la suite d'incidents comparables. Mais le travail avait repris le 14 janvier, après la signature d'un accord qui avait, pensait-on, normalisé les rapports entre la direction et le personnel.

Dans ces conditions, pourquoi, aujourd'hui, le syndicat des techniciens parle-t-il encore de licenciements, de rattrapage de salaires, de ceux des catégories C et D, de discussions bloquées ?

A cet égard, je serai clair même si j'éprouve quelque scrupule à révéler le régime effectif de travail à la Comédie-Française. C'est un régime d'un autre âge et le personnel travaille comme au siècle dernier.

Les conventions collectives de 1962 ont reproduit celles de 1953, qui reproduisaient elles-mêmes celles de 1938, lesquelles légalisaient en somme des habitudes anciennes. C'est ainsi que les techniciens de la scène, les machinistes, les tapissiers, les accessoiristes, les électriciens travaillent par équipes ou brigades de huit heures à midi, de quatorze heures à dix-huit heures et de vingt heures à minuit. Ils quittent donc leur travail à midi, au moment même où les comédiens arrivent pour répéter, et à dix-huit heures, au moment où l'on met en place le spectacle du soir. Ils ne peuvent donc être présents à certaines heures qu'au prix du paiement d'heures supplémentaires, sinon il faudrait supprimer les répétitions.

Mieux, ce personnel travaille en équipes bloquées. Une convention, par exemple, prévoit que les équipes de machinistes doivent être composées de dix-sept personnes. Si quinze seulement sont présentes, le travail ne pourra se faire tant que les deux personnes manquantes n'auront pas été remplacées, même si leur présence n'est pas indispensable.

Je citerai l'exemple d'un répétition et d'un spectacle de *Tartuffe*. Cette pièce — vous le savez peut-être — ne comporte qu'un seul décor, lequel a donc pu être mis en place avant dix-huit heures. Comme deux machinistes seulement sont indispensables ultérieurement, les quinze autres machinistes de l'équipe de vingt heures à minuit « font du cinéma » — tel est leur jargon — c'est-à-dire qu'ils restent chez eux, mais sont payés.

Imagiez qu'en raison de maladie, de grippe par exemple, deux hommes de l'équipe soient indisponibles. On emploiera alors deux remplaçants payés en heures supplémentaires, alors que deux titulaires auraient pu faire le travail au lieu de rester chez eux.

Venons-en maintenant aux rémunérations. Je prends un exemple : un machiniste âgé de vingt-quatre ans, travaillant à la Comédie-Française depuis trois ans, a accru ses gains par de nombreuses heures supplémentaires et a pu déclarer 23.652 francs de revenus imposables pour 1971. Ce chiffre démontre que nous sommes assez loin des salaires des catégories C et D, que l'on invoque volontiers.

Je n'exagère certainement pas en disant que le système pratiqué actuellement est une source de gaspillage de moyens, de temps et d'énergie. C'est pourquoi l'administration s'emploie depuis 1968 à une réforme des conditions de travail.

Après de longues négociations — déjà acceptées par certaines catégories — les propositions suivantes ont été faites et demeurent : semaine de quarante-trois heures en cinq jours, ramenée à quarante heures dans deux ans sans diminution de salaires ; deux jours de repos hebdomadaire consécutifs ; journée continue avec une heure d'interruption pour le repas ; suppression de l'équipe bloquée et composition de cette équipe en fonction des besoins et du travail à exécuter ; garanties de salaire sur la base de quarante-cinq heures hebdomadaires ; révision des tarifs horaires pour tenir compte de la suppression des heures supplémentaires « bidon », si je peux employer ce terme. Les salaires sont établis par référence à l'échelle indiciaire brute de la fonction publique, comme d'ailleurs à l'Opéra. Autrement dit, toutes les mesures prises en faveur des fonctionnaires sont applicables. Pour quarante-trois heures de travail par semaine — pour quarante heures dans deux ans, ainsi que je l'ai dit — la rémunération mensuelle de début d'un jeune machiniste de dix-huit ans titulaire d'un C. A. P. de menuisier ou de serrurier s'établirait à 1.827,65 francs et atteindrait 2.400,84 francs par échelons successifs, ce qui n'est cette rémunération au niveau des traitements des fonctionnaires de la catégorie A.

Je vous livre toutes ces précisions parce qu'il est temps, au regard de revendications unilatérales, reprises dans la presse, de connaître les conditions exactes de travail et de rémunération de ces personnels et de lever toute ambiguïté. Je ne dis pas que ces salaires sont trop élevés ; mais si on les compare à ceux des fonctionnaires, on ne peut prétendre que ces personnels soient insuffisamment rémunérés et que leurs conditions de travail soient particulièrement lourdes.

A la Comédie-Française, par exemple, aucun salaire mensuel — pour un travail à temps complet — n'est inférieur à 1.200 francs. Le congé annuel est de un mois au moins. Le régime des congés de maladie et de longue durée — avec maintien du salaire — est le même que pour les agents de l'Etat. La retraite, prise à cinquante-cinq ou à soixante ans, est calculée sur le dernier salaire, au taux de 2 p. 100 par année d'ancienneté, sans abattement. Comment expliquer alors ce mécontentement qui se traduit par des grèves, des refus de travail inopinés dont de nombreux exemples pourraient être cités ?

J'ai reçu hier M. Pierre Dux, administrateur général de la Comédie-Française il m'a fait part de troubles nuisibles au bon fonctionnement de ce théâtre, et au dérèglement normal de l'année Molière, troubles provoqués par les mouvements de grève qui ne cessent de se produire depuis le 13 octobre. Il m'a informé que les sociétaires, réunis sous la présidence de leur doyen, M. Charon, ont estimé ne pas pouvoir assurer les représentations prévues dans des conditions normales et que, par respect pour le public, il serait convenable de les interrompre à compter du 15 novembre.

En plein accord avec moi, M. Pierre Dux a donc décidé que les représentations — du moins salle Richelieu — ne pourront reprendre qu'après la conclusion des nouvelles conventions collectives, actuellement en cours de négociations, ainsi qu'il avait été convenu en dernier lieu par le protocole du 14 janvier. Des dispositions seront prises, dans les prochains jours, afin que les comédiens français puissent poursuivre leur travail de préparation au théâtre et, dès que possible, se produire de nouveau devant le public.

Telles sont les précisions que je peux vous donner, monsieur Marcus, et dont je voulais réserver la primeur à l'Assemblée nationale.

En outre, répondant en quelque sorte à M. de la Verpillière, vous avez parlé du théâtre de l'Est parisien et rappelé — ce qui est vrai — que la ville de Paris n'a jamais accepté qu'il devienne une maison de la culture comme on l'avait envisagé en 1963, préférant consacrer ses ressources à ses propres théâtres, notamment au théâtre de la Ville.

Le Théâtre de l'Est parisien, devenant maison de la culture, eût ainsi bénéficié d'un financement égal de la ville et de l'Etat, mais il convient de noter que l'Etat n'intervient pas dans la gestion des théâtres municipaux de la ville de Paris. La transformation du statut juridique du T. E. P. n'a pas, en fait, modifié sa situation réelle, ni son régime financier.

L'audience recueillie par ce théâtre depuis déjà longtemps méritait que lui soit octroyé un statut d'entreprise publique, à l'instar de celui de Strasbourg. Mais j'ai indiqué que, seuls, ces deux théâtres bénéficieraient du statut de théâtre national, aucune autre création n'étant prévue au cours du VI^e Plan.

M. Marcus a évoqué aussi une question qui lui tient à cœur, ainsi qu'à moi : la situation de l'opérette à Paris. Or la Gaîté lyrique présentera, dès le mois de décembre prochain, grâce à une subvention du ministère, *Orphée aux enfers*, d'Offenbach, mise en scène par Louis Ducreux. J'espère, d'une manière générale, que la ville de Paris aura le souci normal d'assurer sa part de responsabilité pour permettre la continuation de l'entreprise lyrique et la représentation d'opérettes à Paris. En tout cas, je vous garantis que j'y suis prêt, en ce qui me concerne.

M. Marcus a suggéré une politique culturelle du troisième âge. L'idée d'adapter notre politique culturelle en faveur de ceux qui maintenant ont davantage de temps, voire de besoins, me paraît bonne, et si M. Marcus le veut bien, j'examinerai prochainement avec lui la possibilité de la mettre en application.

Je lui indique encore, ainsi qu'à M. Carpentier qui m'a interrogé sur ce point, que les crédits du fonds de soutien aux théâtres privés ont été considérablement majorés puisque, de 135.000 francs en 1971, ils ont été portés à 900.000 francs en 1972. Evidemment, les directeurs de théâtres privés estiment que cette aide est encore insuffisante, mais ce système, dont les crédits ont été majorés et les règles de fonctionnement assouplies et diversifiées, est géré par un comité où les professionnels sont désormais majoritaires.

M. Julia, en concluant son propos par une remarque d'ordre politique, a observé que l'enjeu véritable des élections serait un choix de société. Il a raison, car la culture est l'expression d'une vision globale de la société.

A plusieurs de ses questions, je répondrai par écrit. Mais ses remarques sur l'effort des communes m'apparaissent très fondées. En effet, si l'on examine l'action culturelle à travers la France, il n'est que juste de rendre hommage aux initiatives des autorités ou des associations locales, sans lesquelles le développement culturel serait faible.

S'agissant toujours de l'Opéra de Paris, je répète que nous faisons une expérience qui devrait réussir si les conditions sont contractuellement respectées, ce qui n'est pas toujours le cas. Si, comme je l'espère, l'expérience, qui est en cours depuis plusieurs mois, donne un résultat éclatant — et nous avons réuni tous les atouts pour qu'il en soit ainsi — si, à l'issue de trois saisons, l'Opéra de Paris a recouvré son prestige, si on considère de partout que c'est vraiment une scène lyrique incomparable ou comparable aux meilleures, alors cela vaudra la peine de continuer. Sinon, l'Opéra de Paris n'aura plus de raison d'être car, pour une qualité insuffisante, il en coûterait trop cher.

Mais je me suis efforcé de rassembler toutes les chances de succès pour qu'il n'en soit pas ainsi. Au demeurant, les premiers résultats témoignent d'une résurrection assez remarquable si l'on en juge par les commentaires qui sont faits en France et à l'étranger. Quand on a joué *la Femme sans ombre*, certains directeurs de théâtre étrangers se sont même montrés quelque peu jaloux. C'était le meilleur des remerciements.

MM. Julia et Gorse s'intéressent aux fouilles, et M. Gorse a suggéré de coordonner les efforts administratifs dispersés qui sont faits en France et à l'étranger dans un institut unique. Cette idée mérite d'être prise en considération et je vais essayer d'en faire une réalité.

A M. Julia, j'indique que, pour les fouilles, nous avons prévu onze emplois nouveaux, dont deux de directeur à temps complet et cinq d'assistant à temps complet.

En ce qui concerne l'affectation du quartier Henri IV au Palais de Fontainebleau, je lui répondrai par écrit.

M. Mainguy a soutenu les intérêts de la banlieue parisienne. Je crois avoir été le premier à dire, avec lui ou avant lui, que la province était privilégiée par rapport à la banlieue, trop souvent oubliée. Les banlieusards qui travaillent dans la journée à Paris n'ont guère envie de s'habiller et de sortir le soir après

un trajet fatigant en train, en métro ou en autobus. Il est évident qu'il faut établir une familiarité physique et intellectuelle plus grande entre la culture et la vie.

A mon tour, j'aimerais solliciter l'aide de M. Mainguy. Nous envoyons déjà en banlieue des artistes parisiens, troupes théâtrales ou orchestres. Or nous avons un projet dont la réalisation dépend en partie de l'accueil qui lui sera réservé par les populations de la banlieue. Il s'agit de créer l'orchestre de l'Île-de-France. Je serais heureux qu'avec l'aide de M. Mainguy les départements intéressés puissent concourir à la formation d'un orchestre qui se rendrait huit fois par mois dans la couronne de Paris. Le reste du temps, l'orchestre de l'Île-de-France qui est l'ancien orchestre de l'Opéra-Comique, viendrait renforcer l'orchestre de l'Opéra.

A M. Gorse, je rappelle que nous avons déjà beaucoup fait pour l'enseignement musical. Nous avons eu beaucoup de mal — un de ses conseillers municipaux s'y est heureusement employé — à faire reconnaître le baccalauréat musical. Mais c'est fait. Les premières applications auront lieu dans quatre villes en 1973 et partout en 1974.

Quant à l'effort dans le cycle primaire, non seulement il devrait être renforcé, mais il faut même l'imaginer.

Il fut un temps où les instituteurs possédaient une formation polyvalente. Il semble qu'aujourd'hui une éducation spéciale devrait être donnée aux instituteurs, en utilisant des moyens modernes, même s'ils sont coûteux. Ce sont évidemment les écoles normales qui devraient se livrer à l'éducation musicale du formateur avant que le formateur éduque à son tour. Il faut en quelque sorte que l'esprit se forme avant qu'il se déforme.

Pour en revenir à l'Opéra, il est vrai que *La Walkyrie* comporte peu d'airs de flûte enchantée ! Mais, monsieur Gorse, vous savez qu'un effort de réorganisation est en cours. C'est d'ailleurs un double effort qu'il faut faire, sur les choses et sur les hommes.

Notre soutien est tout acquis au projet de centre international du chant grégorien, qui constitue la source de la musique occidentale. C'est en effet une idée qui m'est chère car le grégorien doit être conservé, perpétué et aidé.

Vous avez indiqué avec humour, monsieur Gorse, que s'il n'existait pas de doctrine d'Etat en matière théâtrale, il y avait pratiquement une doctrine officielle, qui était celle des directeurs des théâtres aidés.

Il me semble que vous vous êtes montré un peu unilatéral.

Prenons les troupes décentralisées, qui sont au nombre de dix-neuf. J'ai lancé, l'été dernier, une politique nouvelle, qui est une politique contractuelle et qui s'est traduite en 1972 par un doublement des crédits pour la banlieue : Debauche à Nanterre et Garran à Aubervilliers sont là pour le prouver.

La formule sera celle de contrats de trois ans. On débordera donc le cadre de l'annualité budgétaire.

Ces contrats, passés entre l'Etat et un animateur qui prend la responsabilité de ce qu'il fera — quitte pour nous à ne pas renouveler son contrat — prévoient des reprises du répertoire classique et moderne et des créations contemporaines.

Je suis d'accord avec vous, il ne faut viser ni trop bas ni trop haut. Il faut rendre accessible un répertoire qui, partout et de tout temps, a comporté un élément de contestation. Ce n'est pas le côté politique qui me gêne, c'est l'aspect valeur. On peut remettre en cause beaucoup de choses, et c'est une réaction compréhensible, mais on n'a pas le droit de le faire médiocrement et insidieusement.

Je vous garantis que je veille à cette objectivité qui est si difficile à atteindre. La formule contractuelle de trois ans laisse sa liberté à l'animateur, cependant que l'Etat conserve sa liberté de jugement et de renouvellement éventuel.

M. Bizet a présenté une remarque fondée au sujet des instruments de musique. Il est vrai que la T. V. A. s'applique encore au taux de 23 p. 100. Je vais envoyer une lettre très pressante au ministre de l'économie et des finances, de façon que, dans la loi de finances pour 1974, on puisse revoir la question en même temps que la réforme de l'enseignement musical.

M. Bizet souhaite également qu'on augmente le nombre des orchestres conventionnés. Je le souhaite également, mais les crédits sont limités. Je serai donc conduit, en 1973, à être encore plutôt restrictif, et je le regrette étant donné la qualité de la plupart de ces orchestres.

M. Bizet aime le Mont-Saint-Michel. Comme je le comprends !

Mais il faut distinguer entre l'intérieur et l'extérieur. Pour l'intérieur, je pense que nous trouverons les crédits nécessaires à l'achèvement de la restauration dans des conditions convena-

bles. Pour l'extérieur — je pense non seulement aux remparts, mais à l'ensemble du Mont ainsi qu'aux aires de stationnement — le problème est plus délicat, parce que surtout communal. Une étude d'ensemble est nécessaire, ainsi que je l'ai annoncé récemment à Rennes. Il importe évidemment que la Merville, qui appartient sans doute à la région mais assurément à la France, fasse l'objet d'un programme coordonné. Car rien ne serait aussi stupide que de dépenser beaucoup dedans si, dehors, l'accès et l'environnement sont compromis.

Si vous le voulez bien, nous entreprendrons à bref délai l'étude globale que j'ai annoncée.

Mesdames, messieurs, compte tenu de l'heure je ne retiendrai pas plus longtemps votre attention.

Je tiens à remercier les orateurs qui ont approuvé mon action. A travers nos désaccords ou nos divergences relatives, il est apparu clairement que la démocratie entrerait dans une nouvelle phase. Après l'ère industrielle qui continue, et l'ère sociale empreinte de solidarité, apparaît l'ère du développement culturel.

Certes, monsieur Leroy, les exigences matérielles subsistent, nul ne le conteste ; mais les exigences qualitatives ne sont pas pour autant négligeables.

L'effort que nous consentons, dans la majorité en tout cas, vise à instaurer, au-delà de la solidarité, une notion nouvelle, qui est celle du libre accès à la culture. Chacun sera libre de refuser, mais tous doivent avoir le sentiment de pouvoir y accéder. La culture n'est plus un privilège réservé à quelques-uns ; c'est une joie communiquée et partagée. A cet égard, rien ne pourra remplacer la politique que nous menons pour fonder cette joie, joie ouverte, monsieur Leroy, à tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

J'appelle maintenant les crédits du ministère des affaires culturelles :

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : + 83.313.404 francs ;

« Titre IV : + 20.439.499 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

Titre V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 305.490.000 francs ;

« Crédits de paiement : 121.800.000 francs. »

Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 176.710.000 francs ;

« Crédits de paiement : 82.450.000 francs. »

ETAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1974.

TITRE III

« Chap. 35-31. — Monuments historiques. — Sites et espaces protégés : 7 millions de francs. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix le titre III de l'état B.

(Le titre III de l'état B est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

M. Georges Carpentier. Le groupe socialiste vote contre les crédits des titres V et VI.

M. Guy Ducoloné. Le groupe communiste également.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix le titre III de l'état D.

(Le titre III de l'état D est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires culturelles.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1973, n° 2582. (Rapport n° 2585 de M. Guy Sabatier, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération :

(Annexe n° 38. — M. Pierre Lucas, rapporteur spécial.)

Dépenses militaires (art. 25 et 26), budgets annexes du service des essences et du service des poudres et secrétariat général de la défense nationale :

Dépenses militaires (art. 25 et 26) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Problèmes généraux (annexe n° 45. — M. Jean-Paul Palewski, rapporteur spécial).

Titre III. — Effectifs et gestion. — Services communs (annexe n° 46. — M. Voilquin, rapporteur spécial).

Titre V. — Armement (annexe n° 47. — M. Pasqua, rapporteur spécial).

Commission de la défense nationale et des forces armées :

Avis n° 2588 :

Titre III. — Tome I : M. Albert Bignon.

Titre V. — Tome II : M. Le Theule.

Service communs et gendarmerie. — Tome III : M. I'aul Rivière.

Section forces terrestres. — Tome IV : M. Mourot.

Section marine. — Tome V : M. Hébert.

Section air. — Tome VI : M. Brocard.

Budgets annexes du service des essences et du service des poudres :

(Annexe n° 48. — M. Dijoud, rapporteur spécial ; avis n° 2588, tome VII, de M. Tricon, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.)

Services du Premier ministre (suite) :

Section IV. — Secrétariat général de la défense nationale : (annexe n° 26. — M. Bégué, rapporteur spécial.)

Transports (suite) :

III. — Aviation civile :

(Annexe n° 35. — M. Baudis, rapporteur spécial ; avis n° 2590, tome XVIII, de M. Labbé, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ; suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.